

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 30 JANVIER 2007 18 H 30**

**Secrétaire** : MME QUANCARD

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Janvier 2007
- 2) Décision modificative N° 1 au budget annexe de l'Hippodrome
- 3) Réhabilitation de l'Hippodrome – Clôture du budget annexe
- 4) Affectation anticipée des résultats 2006 – Budget annexe Cimetière
- 5) Budget annexe du Cimetière – Budget Primitif 2007
- 6) Décision modificative N° 6 au B.P. 2006
- 7) Affectation anticipée des résultats 2006 – Budget Ville
- 8) Budget primitif 2007 de la Ville
- 9) Modification au tableau des emplois communaux
- 10) Régime indemnitaire des agents de police municipale
- 11) Modification du règlement des restaurants scolaires
- 12) Organisation de séjours pour les jeunes – Fixation des tarifs 2007
- 13) Avenant N° 5 au marché de travaux de construction d'une tribune et d'un club house au Stade des Ecus lot N° 1 : fondations, gros œuvre, maçonnerie, charpente, couverture
- 14) Avenants au marché de travaux de reconstruction du Groupe Scolaire Jean Jaurès  
Avenant 3 - Lot 01 – VRD  
Avenant 2 – Lot 02 – Gros oeuvre  
Avenant 1 – Lot 04 - Electricité  
Avenant 1 – Lot 05 – Chauffage, ventilation, plomberie  
Avenant 1 – Lot 09 – Menuiseries extérieures  
Avenant 3 – Lot 10 – Menuiseries intérieures  
Avenant 1 – Lot 12 – Revêtements de sols
- 15) **15.1** : Création de zones de gel aux abords du Domaine de la Chêneraie  
**15.2** : Création de zones de gel dans le périmètre situé Place Roosevelt, rues Coudol, Georges Lafont, Place Guichenet, rue Bertrand Hauret
- 16) Convention entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville du Bouscat concernant l'éclairage de l'Avenue Victor Hugo dans la partie comprise entre la rue Henri Barbusse et la rue Pompière
- 17) Questions orales diverses

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16  
JANVIER 2007**

*P 2 : Contrat Développement Durable :*

*M. GARANDEAU remercie Monsieur le Directeur Général des Services pour lui avoir transmis la fiche concernant les critères préalables de développement durable. Mais il souhaitait également connaître l'argumentation et les critères retenus par la Municipalité pour tous les dossiers présentés au Conseil Général.*

*M. LE MAIRE répond que les services municipaux lui transmettront ces informations. Il lui rappelle d'ores et déjà les trois grands axes d'action retenus par le Conseil Général : développement économique, progrès social et respect de l'environnement.*

*Le P.V. est approuvé à l'UNANIMITE.*

**DOSSIER N° 2 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE  
HIPPODROME 2006**

**RAPPORTEUR** : M. GRDEN

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	Immobilisations incorporelles		37 382,10 €
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>	Immobilisations en cours	37 382,10 €	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>37 382,10 €</b>	<b>37 382,10 €</b>

*M. GRDEN indique que cette opération d'ordre concerne des frais d'études de 2001.*

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

### **DOSSIER N° 3 : REHABILITATION DE L'HIPPODROME - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE**

RAPPORTEUR : M. GRDEN

Par délibération du 27 mars 2000, le conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe concernant la réhabilitation de l'hippodrome du Bouscat. L'objet de ce budget annexe était de comptabiliser toutes les recettes et les dépenses relatives au programme de rénovation de l'hippodrome : transfert des terrains à la ville, subventions, financements divers et paiements effectués par la ville.

La réhabilitation de l'hippodrome étant aujourd'hui complètement terminée, il n'est plus nécessaire de conserver ce budget ouvert.

Je vous propose donc de clôturer ce budget annexe pour l'hippodrome à compter du 31 décembre 2006. Le dernier compte administratif et le dernier compte de gestion du comptable seront soumis à votre approbation lors d'un prochain conseil municipal. Soulignons également qu'aucun mouvement de compte n'a été effectué au cours des deux exercices précédents.

Le comptable sera chargé de l'exécution de cette décision et de la régularisation des opérations comptables inhérentes.

*M. LE MAIRE souligne l'excellent partenariat qui a mené à terme ce « sauvetage » de l'hippodrome (Conseil Régional, Communauté Urbaine de Bordeaux, Ville, instances nationales des courses et Société d'Encouragement de Bordeaux). Ce site vit à nouveau et l'on ne peut que s'en réjouir.*

*M. GARANDEAU tient à rappeler que son groupe a toujours voté pour les propositions de la Municipalité. Il n'a pas changé d'optique et se réjouit donc aujourd'hui de la bonne tenue de cette opération et de sa réalisation.*

*M. LE MAIRE le remercie de relever cet aspect de l'opération. En effet, la Municipalité s'était engagée sur un délai et un coût ; ils ont bien été respectés grâce à une maîtrise d'ouvrage déléguée qui a été à la hauteur de ses attentes.*

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

### **DOSSIER N° 4 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2006**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

**→ Résultat de la section d'exploitation à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	3 682,65 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	25 852,45 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	22 169,80 €
	Déficit :	
	(A2)	

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		
Excédent (+) réel de financement (R001)		

**→ Affectation du résultat**

**Résultat excédentaire**

En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001)	
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	22 169,80 €
<b>Résultat déficitaire (A2) en report , en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section d'exploitation D 002)	

**→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en EURO**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>22 169,80 €</b>	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1  R1068 : Autres réserves

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N° 5 : BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE - BUDGET PRIMITIF 2007**

**NOTE DE SYNTHESE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'affectation du résultat fait ressortir :

- en exploitation un excédent de 22 169,80 €

Ce chiffre est repris en page 3 du Budget annexe 2007.

Pour la section d'exploitation

Le détail des charges à caractères générales et de personnel figure en page 8,

et les recettes en page 9.

Les prestations de service de 3 000 € concernent principalement pour 1 500 € la vente de service auprès des particuliers, nettoyages de caveau etc... et 1 500 € la vente de matériaux pour l'entretien des caveaux, filtres etc....

Pour la section d'investissement

Pas d'opération en section d'investissement

Notre budget annexe du cimetière s'équilibre de la façon suivante.

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>35 669,80</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>35 669,80</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>

*M. GRDEN annonce que la reprise de 9 concessions en état d'abandon est prévue en 2007.*

---=---

En application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientation budgétaire relatif au B.P. 2007 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2007.

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2007 et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'UNANIMITE

**1) L'AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2006 AU B.P. 2007 :**

**rappel des résultats :**  
 - investissement : Néant  
 - exploitation/excédent : 22 169,80 €

**affectation au B.P. 2007 :**

- section d'investissement :

Dépenses - 001déficit reporté..... : Néant

Recettes - pour le besoin de financement 2006 ..... : Néant

Total recettes :1068 excédents de fonctionnement capitalisés ..... : Néant

- section d'exploitation:

002 excédent reporté ..... : 22 169,80 €

.../...

**2) LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE de la ville du BOUSCAT pour le cimetière pour l'exercice 2007, voté chapitre par chapitre,**

est ainsi approuvé à l'UNANIMITE.

Il s'équilibre, en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

Investissement :	0,00 €
Exploitation :	35 669,80€
<b>TOTAL :</b>	<b>35 669,80 €</b>

**DOSSIER N° 6 : DECISION MODIFICATIVE N° 6 AU B.P. 2006**

RAPPORTEUR : M. GRDEN

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant les réajustements nécessaires suite au rapprochement des comptes de l'exercice 2006 avec la Trésorerie Municipale et la nécessité d'ajuster les crédits votés des opérations patrimoniales au budget primitif de l'exercice en cours, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 78</b>	Reprises sur amortissements et provisions		4 044,78 €
<b>Chapitre 042</b>	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct	4 044,78 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 044,78 €</b>	<b>4 044,78 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 040</b>	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 044,78 €	4 044,78 €
<b>Chapitre 041</b>	Opérations patrimoniales	5 883,31 €	5 883,31 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 928,09 €</b>	<b>9 928,09 €</b>

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N° 7 : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2006**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

**➔ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	3 200 000,00 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	5 119 723,11 €
	Déficit :	

Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	8 319 723,11 €
	(A2) Déficit :	

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	390 795,34 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	3 749 996,82 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	3 359 201,48 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		2 490 798,52 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		2 500 000,00 €
Solde des restes à réaliser :		9 201,48 €
(B) Besoin (-) réel de financement		3 350 000,00 €
Excédent (+) réel de financement		

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)		3 350 000,00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
<b>SOUS TOTAL (R 1068)</b>		<b>3 350 000,00 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		<b>4 969 723,11 €</b>
<b>TOTAL (A1)</b>		<b>8 319 723,11 €</b>
<b>Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)		

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en Euros**

(et en francs à titre d'information).

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>4 969 723,11 €</b>	D001 : solde d'exécution N-1 : <b>3 350 000,00 €</b>	R001 : solde d'exécution N-1  R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé <b>3 350 000,00 €</b>

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 voix CONTRE (M. GARANDEAU, MME BORDES, M. ANDRE, MME BEGARDS, M. TRAORE, MME BOUYSSIERE)

**DOSSIER N° 8 : BUDGET PRIMITIF 2007 VILLE**

M. LE MAIRE propose à l'Assemblée d'apporter une modification à la page 54 : annuler la subvention pour l'Association Aide Solidarité France Madagascar d'un montant de 700 €, cette demande ayant été faite l'an dernier pour une action ponctuelle, et inscrire à la place une somme de 500 € pour la Banque Alimentaire. Il explique que cette demande a été reçue hier en Mairie et que ce montant correspond à la moyenne de ce que donnent les villes de l'agglomération de la même importance que Le Bouscat.

## **M. LE MAIRE**

M. LE MAIRE rappelle que le vote du budget, chaque début d'année, est l'acte majeur de la gestion de la commune car toute l'action municipale en dépend. Ce document est bien sûr le reflet des projets municipaux, investissements et équipements en particulier, mais aussi la traduction de la méthode de gestion au quotidien au travers du budget de fonctionnement.

Ce budget qui est le 6<sup>ème</sup> de la mandature, et dernier, au moins pour son exécution, se caractérise par un très haut niveau de prévisions d'investissement, supérieur à 2005 et 2006, elles-mêmes très élevées, se chiffrant à plus de 10 M€ reports compris.

Puis il cite les quatre principales dépenses d'équipement :

- 1) **L'Enseignement** occupe cette année la première place dans le budget avec la deuxième phase de la reconstruction de l'école Jean Jaurès dont le montant global des travaux est estimé à 7,5 M€.
- 2) **L'Environnement, Propreté, Espaces Verts** se positionne au 2<sup>ème</sup> rang avec un montant de plus de 1 M€ dont 50 % qui seront consacrés aux aménagements du centre ville.
- 3) **La Mairie** se situe au 3<sup>ème</sup> rang avec un montant de 0,9 M€ pour 2007 et une enveloppe globale de 1, 989 M€ ; les travaux d'extension ont débuté en 2006 et la rénovation de la salle du Conseil Municipal est prévue en 2007.
- 4) Enfin, **l'Action Sociale** se positionne au 4<sup>ème</sup> rang avec un budget de 0,729 M€ dont 0,599 M€ consacré à la réalisation d'un espace social et d'une crèche à la Résidence Champ de Courses (fin des travaux : mai 2008 pour un coût global de 0,9 M€).

Ces quatre principaux titres de chapitres représentent 85 % des investissements 2007.

Ce budget dépend en recettes pour 54,47 % du produit fiscal des 3 taxes TH – TF – TFNB auquel s'ajoutent les concours financiers de l'Etat, la DGF essentiellement 18,60 % - les autres dotations de l'Etat pour 5,10 %, Dotation de Solidarité Communautaire et CDD 3, 07 % - Subventions C.A.F. 5,04 %. L'ensemble représentant 86,28 % et les autres recettes, droits d'entrées, droits de mutations, stationnement, revenus des immeubles, redevance SOGERES, remboursement SOFCAP restent autour de 13 %.

Ce budget primitif, par essence même prévisionnel, s'appuie sur une réalité financière en 4 points :

- Des taux d'imposition inchangés pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive
- Une dette qui, bien qu'augmentant, reste bien en-dessous de celle de 2001, début de cette mandature (10,35 Millions d'euros contre 12,01, soit - 13, 86 %), avec un encours par habitant flatteur : 456 au Bouscat alors que la moyenne des communes à situation strictement comparable (en Communauté Urbaine à TPU) est de 1 029
- Un autofinancement très conséquent de 5,2 Millions d'euros couvrant exactement la moitié de nos dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23).
- Une capacité de désendettement (notion très chère à la Chambre Régionale des Comptes) de 2,2 années.

Puis il cite les chiffres clés du budget :

### Fonctionnement

Dépenses réelles	22 248 620 €	(+ 4,22 %)
Recettes réelles	22 581 480 €	(+ 4,23 %)

### Investissement (hors restes à réaliser : 2,5 M€)

Dépenses réelles	11 984 983 €	(- 14,16 %)
Recettes réelles	10 032 400 €	(- 21,20 %)

Le budget global (inclus opérations d'ordre, virements et excédents) s'élève à 42 894 186, soit - 2, 62 %, cet écart provenant de la consolidation du CLRT en 2006.

Ces remarques générales étant faites, il propose d'examiner les 4 parties du budget les unes après les autres.

### Préambule

Le budget Primitif pour l'exercice 2007, le sixième de la mandature, est marqué cette année, comme pour les années 2005 et 2006 par un très haut niveau de prévisions d'investissement.

Soulignons en effet, que ce « programme » s'élève pour 2007 à 7,8 millions d'euros auquel s'ajoutera le volume des reports de près de 2,5 millions d'euros.

Nous détaillons ci-après les investissements 2007 en précisant que :

**L'Enseignement** occupe cette année la première place dans le budget avec la deuxième phase de la reconstruction de l'école Jean Jaurès dont le montant global des travaux, rappelons-le, est estimé à 7,5 M€.

**L'Environnement, Propreté, Espaces Verts**, se positionne au 2<sup>ème</sup> rang avec un montant de plus de 1 M€ dont 50 % seront consacrés aux aménagements du Centre Ville.

**La Mairie** dont les travaux d'extension ont débuté en 2006 et la rénovation de la salle du Conseil Municipal prévue en 2007 se situe au 3<sup>ème</sup> rang avec un montant de 0,9 M€ pour 2007 et une enveloppe globale de 1,989 M€.

Enfin, nous devons signaler le quatrième rang de **l'Action Sociale** et son budget de 0,729 M€ dont 0,599 M€ sont consacrés à la réalisation d'un Espace Social et d'une crèche au Champ de Courses (fin des travaux : mai 2008 et un coût global de 0,9 M€).

Ces quatre principaux titres de chapitre représentent 85 % de nos investissements 2007.

En outre, les crédits relatifs aux « Bâtiments communaux, Sports, Culture, Animation-communication » représentent également une part importante (1,2 M€) du budget pour des projets aussi différents que l'agrandissement de la MDSI (déjà évoqué l'an passé) dont le début des travaux est prévu début 2008, l'acquisition d'un terrain ....

Outre son niveau d'investissement très élevé, le Budget Primitif 2007 se caractérise aussi par :

- Un recours à l'emprunt de 3,2 M€ (hors report de 2,5 M€),
- Un autofinancement stable voire en légère progression (50 %),
- Un encours de la dette en augmentation de 1,48 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2007, bien en-deçà de la moyenne CUB par habitant (456,62 € pour 624,00 €),
- Des dépenses de personnel (11 998 846 €) en augmentation de + 3,45 %,
- Des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de 4,22 %, consécutivement à des hausses ponctuelles (énergie, subventions, charges financières ...) que nous détaillerons ci-après,
- Une évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat à +2,44% (4 200 000 € contre 4 100 000 € en 2006)
- Un produit fiscal prévisionnel (12 300 000 €) déterminé à partir des bases notifiées 2006 majorées de 1,80 %.

### Le budget dans ses grandes masses

Les principaux axes du budget ayant été exposés, il est maintenant possible d'en retracer les grandes masses par section et bien entendu d'en détailler ses principaux postes.

<sup>1</sup> Source : Données financières 2004 des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux



Toutefois, nous nous devons de rappeler que le budget primitif de la Ville est tributaire, pour la majeure partie, de ses ressources :

- **du produit fiscal des trois taxes pour 54,47 %** des recettes réelles de fonctionnement
- **et des concours financiers de l'Etat :**
  - La DGF pour **18,60 %**
  - Les autres dotations de l'Etat pour **5,10 %**
  - La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C) + Département (Contrat de développement Durable) **3,07 %**
  - Les subventions CAF pour **5,04 %**
  - Taxe sur l'électricité et droit de mutation **3,63 %**
  - Alors que les autres recettes diverses (droits d'entrées, droit de mutation, stationnement...) interviennent pour **7,65 %**
  - Divers (revenus des immeubles, redevances fermiers, remboursement SOFCAP...) pour **2,25 %**
  - Produits exceptionnels, indemnités de sinistres et produits financiers **0,17 %**

Compte-tenu de l'importance des recettes fiscales et des dotations diverses soit de l'Etat, du département, de la solidarité Communautaire pour plus de 81,24 %, notre action sur les autres recettes (13,70 %) n'aura qu'une influence toute relative. Nous devons encore mieux maîtriser nos dépenses courantes de fonctionnement et rechercher des économies possibles. La gestion de notre dette doit également faire l'objet d'une surveillance attentive pour saisir les meilleures opportunités (taux d'intérêts et durée).

De plus, ces remarques habituelles étant formulées, il convient de préciser que notre budget 2007 évoluera **en mouvements réels** de la manière suivante :

	<b>BP 2006</b>	<b>BP 2007</b>	<b>% d'évolution</b>
Dépenses de fonctionnement	21 347 745,54	22 248 620,00	4,22%
Recettes de fonctionnement	21 664 900,00	22 581 480,00	4,23%

Dépenses d'investissement	13 962 123,97	14 475 781,63	3,68%
Recettes d'investissement	12 731 048,93	10 032 400,00	-21,20%

(1) avec décisions modificatives intégrées pour 2006

Il faut noter que nos dépenses réelles de fonctionnement évoluent de + 4,22 % alors que nos recettes de fonctionnement varient de + 4,23 %.

Ces écarts se caractérisent par :

Les dépenses réelles de fonctionnement :

- les dépenses de personnel, avec une évolution de + 3,46 %, influent de manière non négligeable sur nos dépenses de fonctionnement, cette charge représentant en effet 53,93% de nos charges réelles de fonctionnement contre 54,33 % en 2006,
- Les dépenses de gestion des services en augmentation (+ 4,81 %) que nous analyserons ultérieurement,
- Des charges financières (+ 43,62 %),
- Une augmentation du virement à l'investissement (+5,95 %).

Les recettes réelles de fonctionnement se caractérisent notamment par :

- Une augmentation des dotations et subventions (+ 4,76 % pour 298 000 €),
- Une évolution positive du produit fiscal à la suite de la variation des bases de + 1,80% et de la DSC.

Toutes ces variations seront reprises et détaillées dans les commentaires ci-après.

**Le budget global 2007** (opérations d'ordre, virements et excédents inclus) s'élève à 42 894 186,22 € contre 44 049 794,47 € en 2006 soit - 2,62 %, cet écart provenant de la consolidation du CLTR en 2006 (page 14 et 17 du BP) alors que nos dépenses d'équipements (chapitres 20,21 et 23) avec les reports passent de 9 515 423,97 € à 10 339 414,52 € soit + 8,66 %.

M. GRDEN poursuit :

### Dépenses de fonctionnement

	Budget 2006	Budget 2007	% d'évolution
011-Charges à caractère général	4 692 155,00	4 917 776,00	4,81%
012-Charges de personnel	11 598 102,56	11 998 846,00	3,46%
65-Autres charges de gestion courante	1 282 287,00	1 449 153,00	13,01%
66-Charges financières	270 500,00	388 500,00	43,62%
67-Charges exceptionnelles	11 790,00	12 290,00	4,24%
014 - Reversement à la CUB	2 909 442,00	2 909 442,00	0,00%
022 - Dépenses imprévues	583 468,98	572 613,00	-1,86%
Total dépenses réelles de fonctionnement	21 347 745,54	22 248 620,00	4,22%
Virement à l'investissement	4 200 000,00	4 450 000,00	5,95 %

**Nos dépenses réelles de fonctionnement varient donc de + 4,22 %**, augmentation résultant des évolutions en + et en - d'un chapitre à un autre comme nous le verrons ci-après :

- **Charges à caractère général Chapitre 011 (+ 4,81 %)** : Ce chapitre qui représente 22,10 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, marque en 2007 une progression de 4,81 %.

D'une manière très générale, il faut souligner qu'il est de plus en plus difficile de contenir l'inflation des prix, certaines dépenses (produits énergétiques, contrats de prestations de services, entretien du matériel roulant, fêtes et cérémonies, etc...) ont en effet sensiblement accentué cette progression ainsi que nous pourrons le constater ci-après en analysant les écarts significatifs :

#### En plus

**Article 66012 – Energie - électricité (+ 24,27 % / + 140 080 €)** La forte augmentation tarifaire que nous ne pouvons maîtriser, se traduit par un surcoût important par rapport au BP 2006. L'estimation ainsi faite tient compte des facturations réelles de 2006 en espérant, bien sûr, qu'aucune nouvelle modification des tarifs n'interviendra au cours de l'année 2007.

**Article 60622 – Carburants (+ 14,55 % / + 8 000 €)** Il nous semble inutile de rappeler les fluctuations permanentes du prix des produits pétroliers. En tout état de cause, la traduction par les chiffres ci-dessus mentionnés en est la preuve, alors que notre « parc consommateur » n'augmente pas.

**Article 611 – Contrats de prestations de services (+3,19 % / + 37 600 €)** Notre estimation retient l'hypothèse d'une fréquentation plus importante de notre restauration (environ 5000 repas) et de l'augmentation « tarifaire » de notre prestataire (+ 2% en tout).

**Article 61551 Matériel roulant (+ 44,74 % / + 20 000 €)** Le pourcentage de variation est important, mais nous devons relativiser sur le montant de 20 000 € car il est difficile de programmer des « réparations » sachant que dans bien des cas elles sont imprévisibles dans un parc de 70 unités (camions, balayeuses, véhicules particuliers, tondeuses, tracteurs, etc...).

**Article 6232 – Fêtes et cérémonies (+ 13,97 % / + 24 610 €)** En 2006, nous avons programmé 11 spectacles, contre 14 en 2007, d'où une augmentation précitée sachant également que le coût unitaire de chaque prestation tend à la hausse. De plus, nous devons rappeler que cet article prend en compte les diverses manifestations telles : la fête de la musique, les kermesses des écoles, les repas de rues, les salons etc...

**Article 6238 – Publicité, publications, relations publiques divers (+ 35,31 % / + 18 320 €)** Cette ligne regroupe notamment les frais de réception (fête de la musique, cocktail, repas des vœux...) ainsi que les coûts de distribution des publications municipales. Bien évidemment, c'est en fonction du nombre de manifestations retenues pour 2007 que cet article sera utilisé. (2006 = 61 267,89 €)

**Article 6247 Transports collectifs (+ 14,87 % / +10 200 €)** Déjà l'an passé « l'ajustement des tarifs » avait provoqué une hausse sensible de cet article. Par contre, pour 2007, c'est l'augmentation des sorties organisées en juillet et août par les centres de loisirs qui justifie cette évolution de près de 15 %.

**Article 6288 Autres services extérieurs (+ 12,53 % / + 7 100 €)** il s'agit principalement des séjours gérés par nos Centres de Loisirs dont il faut souligner la variété (séjours neige, stages de poney, équitation, sorties cinéma et autres) et le coût 63 750 € pour 2007.

### En moins

**Article 60632 Fournitures de petits équipements (-4,95 % / - 3 060 €)** Ces fournitures de petits équipements concernent plus particulièrement les crèches (achats de draps, vaisselles, etc....) qu'il est fastidieux de détailler.

**Article 61521 Terrains (- 67 % / - 13 600 €)** A la suite du transfert en investissement du décompactage des terrains de sport, notre prévision budgétaire 2007 en tient compte, et se limite ainsi au seul désherbage des allées du cimetière ...

**Article 6156 Maintenance (- 2,79 % / - 8 300 €)**

Cette diminution de 8 300 € est induite par la non reconduction du contrat de maintenance des horodateurs (- 4 300 €) et par l'actualisation du contrat de maintenance de la piscine municipale (- 4 000€).

**Article 6188 Primes d'assurances (- 10 % / - 10 000 €)** une fois n'est pas coutume, nos primes d'assurances baissent, (sinistres autos, bâtiments) qu'en sera-t-il en 2008 ?

**Article 6188 Autres frais divers (- 13,02% / - 14 430 €)** Cette rubrique comprend des dépenses aussi distinctes que :

- le contrat de recherche Vox Populi (Mémoire du Bouscat),
- les élagages,
- la brochure de la saison culturelle,
- la capture des animaux errants,
- l'animation dans les maisons de retraite,
- la restauration des registres
- ...

L'écart constaté provient principalement de la « Mémoire du bouscat » où nous passons d'un budget de 17 000 € en 2006 à un budget de 6000 € en 2007.

**Article 63512 Taxes foncières (- 33,33 % / - 15 000 €)** L'intervention d'Eco Finances nous a permis de mettre à jour les situations foncières de l'ensemble de nos bâtiments et a eu pour effet de réduire sensiblement cette ligne.

Les autres articles restent relativement stables, aussi nous n'entrons pas dans une étude détaillée de leur évolution.

• **Charges de personnel Chapitre 012 (+ 3,46 %) :**

Nous reprenons ci-après les commentaires évoqués lors de notre débat d'orientation budgétaire :

Avec un montant de 11 999 K€, ce poste du budget devrait enregistrer une augmentation de + 3,46 % par rapport à notre budget de 2006 (11 598 K€). Au plan des comptes administratifs, l'augmentation 2005-2006 de la masse salariale se situe à + 2,98 %.

Cette augmentation budgétaire de + 3,46 % se justifie par les raisons suivantes:

- un coefficient de "glissement vieillesse technicité" (GVT) de l'ordre de 1,50 % ,
- une revalorisation générale des traitements estimée à 1,50 % en 2007,
- une modification statutaire des carrières des fonctionnaires de catégorie C (environ deux tiers de notre personnel),
- une provision pour l'année 2007 de 1 % (recrutements éventuels, primes diverses, titularisations, remplacements ...).
- Une provision de 157 K€ pour l'attribution des tickets restaurants pour le personnel (dont la participation de 50 % sera reprise en recettes chapitre 75 - article 758).

Signalons toutefois que nous pensons enregistrer en 2007 une recette d'environ 160 K€ de la SOFCAP, de la Sécurité Sociale et de divers organismes de compensation atténuant ainsi nos charges réelles de personnels.

• **Autres charges de gestion courante Chapitre 65 (+ 13,01 % / + 166 866 €)** :

La variation de + 13,01 % est imputable **principalement à** :

- une augmentation de la subvention à la Caisse des Ecoles (+ 3070 €) prévue pour l'aide aux devoirs,
- une augmentation de la subvention à l'association ABCDEFG (+ 3 200 €),
- une augmentation de la subvention aux Ecoles Privées (+ 132 713 €),
- une augmentation de la subvention à l'Association Jeunes Loisirs Nature (+ 4 200 € suite à la suppression de l'aide de l'Etat),
- une subvention de 15 000 € pour l'association les Rencontres du Bouscat, organisatrice de la « Manifestation du Printemps » prévue à l'Hippodrome du Bouscat fin mars 2007 sur 3 jours.

• **Atténuation de produits Chapitre 014:**

Pas de remarque particulière, il s'agit du reversement de la TPU à la CUB.

• **Charges financières Chapitre 66 (+ 43,62 % / + 118 000 €)** :

La mise en place d'emprunts nouveaux et la consolidation du CLTR en mai 2006 pour « couvrir » en partie les investissements lourds de 2006 de l'ordre de 6,5 M€, produisent des intérêts dont le plein effet se fait ressentir en 2007, malgré un autofinancement de l'ordre de 50 % de ces investissements.

• **Charges exceptionnelles Chapitre 67 (+4,24 % / + 500 €)** :

Rien de particulier à préciser, sachant que cette ligne budgétaire concerne notamment les titres annulés sur l'exercice antérieur pour 10 000 €.

• **Dépenses imprévues Chapitre 022 (- 1,86 % / - 10 855,98 €)** :

C'est une somme pratiquement identique à celle de l'an passé. Toutefois, en fonction de l'évolution en cours d'année de nos dépenses, nous espérons ne pas utiliser cette ligne ce qui nous permettra d'augmenter notre autofinancement.

• **Virement à la section d'investissement Chapitre 023 (+5,95 % / + 250 000 €)** :

Il s'agit d'une opération d'ordre qui couvre largement le remboursement du capital des emprunts (1 026 000 € pages 6 et 43 du BP). Le différentiel entrera dans le calcul de notre autofinancement (3 424 000 €).

• **Opération d'ordre de transferts entre sections Chapitre 042 (+ 9,05 % / + 71 083,11 €)** :

C'est également une opération d'ordre concernant les amortissements (page 19 du BP) qui n'appelle pas de remarque particulière sachant qu'elle est déterminée à partir du montant des investissements de l'année précédente.

M. GARANDEAU souligne l'augmentation non négligeable des articles 6232 (fêtes et cérémonies) et 6238 (publicité et publications relations publiques). Il souhaite donc avoir des précisions concernant ces chapitres. En effet, 2008 étant une année électorale, il espère que ces hausses ne sont pas des « mesures électoralistes ».

M. JUNCA s'étonne de cette question puisqu'il l'a déjà posée lors de la Commission des Finances. Il lui rappelle donc les explications qui lui avaient été données :

- la variation de l'article 6232 « fêtes et cérémonies » est due à l'augmentation du nombre de spectacles culturels générant eux-mêmes un certain nombre de frais annexes ;
- l'article 6238 « publicité publications » subit une hausse de 35,31 % qui elle n'est pas liée au nombre de manifestations mais à la qualité des prestations. En effet, on y retrouve divers événements très appréciés des Bouscatais comme la fête de la musique, différents cocktails mais aussi le repas des vœux du personnel qui est un moment très convivial. Concernant la distribution des publications municipales, le poste qui représente une part importante de cet article est le « tractage ». La Municipalité a l'habitude d'informer systématiquement la population de tous les événements bouscatais (manifestations et réunions publiques) en distribuant des tracts dans les boîtes aux lettres. Il y a environ une vingtaine de tractages par an pour un montant de 15 000 €, soit 1,12 € par Bouscatais. Il fait donc remarquer que la Municipalité offre à la population une information efficace pour un faible coût.

Concernant l'article 6232, M. LE MAIRE rappelle que le nombre de spectacles passe de 14 à 17 en 2007.

M. GRDEN ajoute que Le Bouscat sera ville d'accueil pour la coupe du monde de rugby et qu'elle sera amenée à recevoir des délégations irlandaises.

M. LE MAIRE indique que ces sommes ont été inscrites en fonction du nombre de manifestations mais il rappelle la prudence de l'Adjoint aux Finances qui a toujours tendance à majorer les dépenses et à minorer les recettes, ce qui est la base d'une bonne gestion.

M. GARANDEAU souhaite avoir des précisions sur l'Association « Les Rencontres du Printemps », organisatrice d'une manifestation prévue à l'Hippodrome fin mars. En effet, il tient à faire part de ses inquiétudes car, après vérification, il s'est aperçu qu'il n'y avait pas eu de dépôt légal publié au Journal Officiel. Il lui a été expliqué, lors de la Commission des Finances, la teneur des actions qui seront proposées pendant ces trois jours et il trouve que la subvention accordée par la Municipalité est trop onéreuse par rapport aux prestations. Ces actions étant principalement dirigées vers la jeunesse bouscataise, il pense qu'avec la même somme 45 000 pieds de pensées à 0,30 € pièce auraient pu être achetés. Cela aurait été plus original d'en offrir un à chaque enfant de la commune afin qu'il le plante chez lui.

M. JUNCA précise que cette subvention n'est pas destinée à acheter des plantes mais à participer à une action d'animation. Il rappelle que l'hippodrome du Bouscat, dont les infrastructures ont été profondément réhabilitées en 2003, connaît une activité hippique de premier plan qui le place aujourd'hui, en termes de qualité des équipements et de notoriété, parmi les meilleurs hippodromes nationaux. La valorisation de ses 56 hectares d'espaces verts, qui représentent plus de 10% de la surface totale du Bouscat, fait également partie des objectifs prioritaires de l'équipe municipale. Le protocole d'accord, signé en décembre 2000, avec l'ensemble des partenaires de la réhabilitation, évoquait déjà l'« ouverture au public de cet espace naturel majeur » de la commune et de l'agglomération.

Avec un projet très avancé de pôle équestre régional dont le permis de construire vient d'être déposé, des perspectives d'aménagement et d'ouverture au public d'un parc boisé, une référence importante au développement de l'hippodrome dans le contrat de ville concernant le quartier Lyautey-Champ de Courses, la commune a aussi l'ambition d'utiliser les importantes capacités de l'hippodrome pour y développer d'autres activités susceptibles de mettre en valeur les nombreuses potentialités de l'hippodrome comme la multiplicité de ses vocations.

C'est dans cette optique que la Municipalité a accepté d'être partenaire des premières « Rencontres du Printemps », manifestation très esthétique qui mettra en valeur durant trois jours les arts du jardin

*et qui pourrait s'intégrer dans les événements « saisonniers » habituels - anniversaire du marché, fête de la musique, repas de quartier, marché de Noël-. C'est donc une « première marche » vers l'organisation régulière de manifestations sur ce site. Elle a d'ailleurs été présentée comme telle à l'ensemble des acteurs économiques, commerçants et associations Bouscataises présents lors de la cérémonie des vœux qui leur était dédiée le 9 janvier dernier.*

*L'association « les Rencontres du Printemps », dont le siège social est au Bouscat, co-organise la manifestation. Elle dépose actuellement ses statuts à la Préfecture et c'est une structure notamment habilitée, compte tenu de son objet, à recevoir des subventions de collectivités territoriales. Le service de développement économique de la C.U.B, que la ville a sollicité, a confirmé cette exigence lorsqu'il attribue par exemple une subvention au salon de la Bande dessinée d'Artigues ou au Decastar de Talence. Le jumping de Bordeaux, qui se déroule cette fin de semaine, est également géré par « Congrès et Expositions de Bordeaux » qui est une association, en partenariat avec de nombreuses collectivités territoriales et entreprises privées.*

*A l'origine de ce projet, la mairie envisageait une participation principalement logistique (mise à disposition du terrain, de matériel et de personnel...) sans exclure une participation financière. Celle-ci se justifie aujourd'hui par la spécificité technique des besoins des organisateurs auxquels la commune ne peut répondre intégralement, par l'absence de matériel municipal correspondant exactement à leurs demandes qui l'aurait contraint à une location et par l'impossibilité de se faire prêter ce matériel par d'autres collectivités territoriales.*

*Après examen du budget prévisionnel qui nous a été présenté, la Municipalité a donc quantifié cette participation à 15 000 €. Ce soutien financier permettra également à l'association d'organiser et de mettre en oeuvre, en partenariat avec la commune, le plan de communication de la manifestation ainsi que certaines animations. A titre de comparaison, l'organisation d'une fête de la musique correspond à un coût global sensiblement équivalent. En contrepartie, les Bouscatais pourront notamment bénéficier de tarifs préférentiels, conformément à l'une des exigences de Monsieur le Maire.*

*Le caractère exceptionnel de cette subvention a donc incité la Municipalité à la détailler dans les commentaires du budget, document remis dans un premier temps aux membres de la commission des finances puis adressé à l'ensemble des élus avec l'ordre du jour de notre séance.*

*M. LE MAIRE reconnaît que 15 000 € peut sembler être une somme importante pour l'organisation d'un seul événement mais la ville a décidé de prendre un pari sur l'avenir et la notoriété de cette manifestation. Elle a même des idées bien précises pour l'enrichir.*

*M. GARANDEAU est tout de même très surpris de voir que l'on inscrit une subvention pour une association qui n'existe pas encore. Il ne remet pas en cause le travail effectué par les associations citées et il pense même que les meilleures manifestations sont celles qui sont organisées par des associations relevant de la loi 1901. Mais il se pose quelques questions qui sont tout à fait légitimes :*

- le terrain a-t-il été mis à disposition gratuitement ?*
- l'entrée sera-t-elle payante ?*
- des contrats semblent avoir été signés alors que la subvention n'était pas votée ;*

*Son groupe souhaiterait donc être destinataire du budget prévisionnel de cette opération.*

*M. LE MAIRE précise que la ville mettra le terrain de l'hippodrome à disposition gratuite et que l'entrée sera payante avec des tarifs préférentiels pour les Bouscatais. Avec l'organisation de cette manifestation, la Municipalité souhaite mettre en valeur cet espace et lui permettre d'acquérir une certaine notoriété. Cette première opération permettra en effet à un grand nombre de Bouscatais mais aussi d'administrés de l'agglomération bordelaise et de la Région de découvrir ce site. Dans le futur, la ville veillera à la pérennisation et au développement de cet événement tout en essayant de se désengager financièrement. Certes, cette première a un caractère commercial, tout comme la Bande dessinée d'Artigues, le Decastar de Talence ou le jumping de Bordeaux. Mais derrière une activité commerciale il y a des retombées économiques et un phénomène de notoriété qui semblent importants pour la Municipalité.*

*MME BOUYSSIERE précise que le fait de déposer un dossier à la Préfecture équivaut à un simple enregistrement et qu'il n'y a aucun contrôle. Elle ne comprend donc pas qu'une collectivité qui subventionne une association n'ait pas connaissance des statuts, de la composition du bureau et de*

*l'exercice budgétaire précédent. Elle pense que la Municipalité prend un risque en subventionnant une structure qui n'a pas de passé et qui n'existe pas encore en tant qu'association relevant de la loi de 1901.*

*M. LE MAIRE explique que cette association s'est créée pour pouvoir organiser cet événement et qu'elle a effectué récemment les démarches auprès de la Préfecture.*

*M. JUNCA indique que les statuts ont bien été remis à la ville et qu'il ne manque que le récépissé de la Préfecture. Il rappelle que, sans ces documents, la collectivité serait dans l'impossibilité de verser cette subvention. Il pense que le groupe de l'opposition devrait avoir suffisamment confiance en la Municipalité pour penser que, si elle est sur le point de contracter avec cette structure, c'est qu'elle présente un certain nombre de garanties. D'autre part, il tient à rappeler à M. GARANDEAU que l'hippodrome n'est pas un terrain municipal. Il y a un bail emphytéotique et la ville est donc intervenue auprès de la Société d'Encouragement pour qu'elle mette à disposition cet espace.*

*M. GRDEN ajoute que le versement de la subvention serait refusé par le Trésorier Principal si l'association n'était pas déclarée.*

*M. LE MAIRE donne d'ores et déjà rendez-vous le 26 mars pour dresser le bilan de cette manifestation et quantifier les répercussions de ces journées en terme de reconnaissance, de notoriété et d'affluence.*

*M. GARANDEAU rappelle que, lors de la commission des finances, il avait été précisé que des actions en direction des enfants étaient prévues. Il souhaite donc les connaître.*

*M. JUNCA précise que certaines hypothèses ont été envisagées en ce sens mais que leur faisabilité est aussi liée à la brièveté des délais jusqu'à la manifestation.*

*MME BOUYSSIERE, compte tenu des écarts considérables entre les montants des subventions accordées, souhaite connaître les critères d'attribution. En effet, elle cite les Combattants Volontaires de la Résistance, le Secours Catholique ou le Secours Populaire, associations connues et utiles, qui se voient allouer la somme de 76 € ; par contre, d'autres lui sont inconnues et bénéficient de sommes importantes, comme l'Association Ricochet avec 16 280 €.*

*M. LE MAIRE répond qu'il existe en fait plusieurs critères afin de sélectionner les associations et définir le montant des subventions. Il explique que la ville privilégie les associations bouscataises comme Ricochet, puis celles à caractère caritatif ou humanitaire dans la mesure où elles ne bénéficient pas par ailleurs d'aides de l'Etat connues, répertoriées et authentifiées. Quant au montant, il est déterminé en fonction de la somme allouée l'année précédente, du montant sollicité par l'association elle-même ou du montant accordé par les autres villes de l'agglomération, ce qui est le cas pour le Secours Populaire ou le Secours Catholique. En ce qui concerne l'association Ricochet, il précise qu'il s'agit d'une structure bouscataise, fondée il y a 4 ans, qui s'occupe essentiellement des actions en direction de la jeunesse bouscataise (animations, prise en charge...) et qui a créé une ludothèque à Didier Daurat.*

*MME BEGARDES s'étonne du peu d'écart qu'il y a entre la subvention du C.C.A.S. (160 000 €) et celle de l'Association Educative Populaire de l'Ecole privée Sainte Anne (148 291 €). Elle rappelle qu'elle siège au Conseil d'Administration du C.C.A.S. et qu'elle est quelquefois en désaccord avec la Municipalité sur le montant des aides accordées. En comparant ces deux sommes, elle se demande si les services sociaux ne pourraient pas bénéficier d'une subvention plus importante.*

*M. LE MAIRE est un peu surpris de cette remarque car il affirme que le C.C.A.S. n'a jamais refusé une aide à un Bouscatais. Le budget reflète la réalité et il ne sert à rien d'inscrire des sommes plus importantes s'il n'y en a pas la demande. D'autre part, il pense que donner de l'argent à ces familles n'est pas la meilleure solution et qu'il est préférable de les aider à mieux gérer leur budget. En ce qui concerne l'école Sainte-Anne, il s'agit du forfait communal que les communes se doivent de verser et qui a fait l'objet d'une délibération l'an dernier. Il rappelle que les deux écoles privées (Ecoles Sainte-Anne et Jeanne d'Arc) sont des établissements sous contrat d'associations. Il estime qu'une démocratie, et donc un conseil municipal, peut s'honorer de pouvoir proposer aux concitoyens une dualité d'enseignement. C'est ce qui fait sa force et sa richesse.*

M. GRDEN fait remarquer que cette subvention augmente régulièrement (146 663 € en 2006, 160 000 € en 2007) et qu'elle est déterminée en fonction des besoins et de la réalité.

M. JUNCA démontre cet argument en rappelant une intervention du groupe de l'opposition lors du vote du budget 2006. Il avait en effet interrogé la Municipalité sur la diminution de la subvention du C.C.A.S.. Il lui avait été alors répondu que, compte tenu du fait qu'il restait encore une partie de la subvention de l'année précédente, le montant 2006 avait été revu à la baisse.

M. NEUVILLE signale qu'il y a un écart de 1 000 € pour la subvention de l'école Sainte-Anne entre la page 55 et 61.

M. LE MAIRE répond que le chiffre inscrit à la page 61 est erroné, celui qu'il faut retenir est celui de la page 55.

**Recettes de fonctionnement**

	Budget 2006	Budget 2007	% d'évolution
002-Excédent antérieur de fonct. reporté	4 664 345,54	4 969 723,11	6,55%
013-Atténuations de charges	150 000,00	162 000,00	8,00%
70-Produits des serv. & ventes diverses	1 584 250,00	1 642 430,00	3,67%
73-Impôts et taxes	13 364 600,00	13 837 500,00	3,54%
74-Dotations, subventions et participations	6 256 750,00	6 554 750,00	4,76%
75-Autres produits de gestion courante	270 000,00	345 500,00	27,96%
76-Produits financiers	1 000,00	11 000,00	1000,00%
77-Produits exceptionnels	38 300,00	28 300,00	-26,11%
<b>Total</b>	<b>26 329 245,54</b>	<b>27 551 203,11</b>	<b>4,64%</b>

	2006	Evolution	2007
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	21 347 745,54	4,22%	22 248 620,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	21 664 900,00	4,23%	22 581 480,00

**SOLDE DES OPERATIONS REELLES (hors excédent antérieur reporté)**

<b>EXCEDENT (=II-I).....</b>	317 154,46	4,95%	332860,00
<b>DEFICIT (=I-II).....</b>			

Par rapport au BP 2006, le solde des opérations réelles 2007 marque une progression de 4,95 %, soit + 15705,54 € suite à la progression marquée des « autres produits de gestion courante » (Remboursement des tickets restaurant pour 78500 €) et des atténuations de charges - chapitre 013 (+ 12 000 €).

Comme pour les dépenses nous ne commentons que les principaux chapitres aux variations significatives:

• **Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement Reporté (+ 6,55 %)** : Nous dégageons un résultat supérieur à celui de l'an passé à la faveur d'un déficit d'investissement inférieur à 2005. Toutefois, soulignons que le résultat définitif ne sera arrêté qu'au moment du vote du CA après « pointage » des comptes avec la Trésorerie.

• **Chapitre 013 Atténuations de charges (+ 8 %)** :

Cette recette prend en compte les remboursements maladies ainsi que les fonds de compensation C.P.A, elle est devenue très approximative car nous ne la maîtrisons pas.



**• Chapitre 70 Produits des serv. & ventes diverses (+3,67 %) :**

Dans cette rubrique figurent principalement :

- les encaissements du service de la restauration municipale + 7 %
- les droits d'inscription dans les crèches - 5,70 %, cette estimation sera corrigée en fonction des derniers encaissements de 2006,
- les droits des services loisirs (piscine + 4,50 %),
- les droits des services culturels (+ 20 %),
- etc....

**• Chapitre 73 Impôts et taxes (+ 3,54 %) :**

Il faut signaler :

- une amélioration des contributions directes pour + 3,36 % (mise à jour des bases),
- une augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire - DSC (+ 7,56 %),
- une augmentation des droits de mutation (+ 6,84 %),
- Notons une légère diminution des droits de stationnement (gratuité d'une heure oblige).

Les autres articles restant stables (dont la Dotation de Solidarité Communautaire).

**• Chapitre 74 Dotations, subventions et participations (+ 4,76 %) :**

En augmentation :

- Dotation forfaitaire (DGF) + 2,44 %, soit 100 000 €
- Dotation Nationale de Péréquation + 25 %, soit + 50 000 €,
- Autres (Contrat de Ville + Subvention recensement) + 163 %, soit + 42 500 €,
- Subventions de la CAF + 14,67 %, soit + 145 600 € (2008 devrait enregistrer une baisse de 10 à 15 %)

En diminution :

- Remboursement Emplois jeunes – 74 %, soit – 11 100 €, il reste à ce jour un emploi jeune dont le contrat se termine en mars 2007,
- Compensation Taxe professionnelle – 22 %, soit – 32 000 €,
- etc....

**• Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (+ 27,96 %) :**

Cette augmentation de 78 000 € correspond à la participation de 50 % du personnel pour l'attribution des tickets restaurants.

Les revenus des immeubles et les redevances de notre fermier demeurent identiques.

**• Chapitre 76 Produits financiers :**

Nous encaisserons 10 000 € d'intérêts de notre placement sur un compte à terme en attendant la réalisation des investissements nécessitant le déblocage des fonds.

**• Chapitre 77 Produits exceptionnels (- 26,11 %) :**

Ce sont principalement les indemnités des assurances qui « alimentent » cette rubrique, il est très difficile de prévoir les sinistres de 2007 !

*M. NEUVILLE souhaite que M. GRDEN explique au public pourquoi la ville a placé une somme alors qu'elle venait juste de l'emprunter.*

*M. GRDEN répond que la commune a emprunté en raison des taux attractifs proposés : les taux accordés sont pratiquement équivalents à ceux des emprunts, d'où l'intérêt. Il a donc été convenu avec Monsieur le Trésorier Principal de placer cette somme et de la débloquer en fonction de l'avancement des travaux.*

M. GARANDEAU souhaite avoir des explications concernant la baisse relativement importante (22 %) de la compensation de la taxe professionnelle.

M. GRDEN précise que cette baisse est due à la diminution de la part salaire (16 %).

**Dépenses d'investissement**

	<b>Budget 2006</b>	<b>Budget 2007</b>	<b>% d'évolution</b>
001-Résultat d'investissement reporté	3 750 424,96	3 350 000,00	-10,68%
020-Dépenses imprévues d'investissement	485 700,00	619 568,59	27,56%
16-Remboursement d'emprunts (1)	3 961 000,00	1 026 000,00	-74,10%
20-Immobilisations incorporelles	30 000,00	251 800,00	739,33%
21-Immobilisations corporelles	2 448 000,00	2 367 170,00	-3,30%
23-Immobilisations en cours	4 522 000,00	5 229 646,00	15,65%
<b>Total</b>	<b>15 197 124,96</b>	<b>12 844 184,59</b>	<b>-15,48%</b>

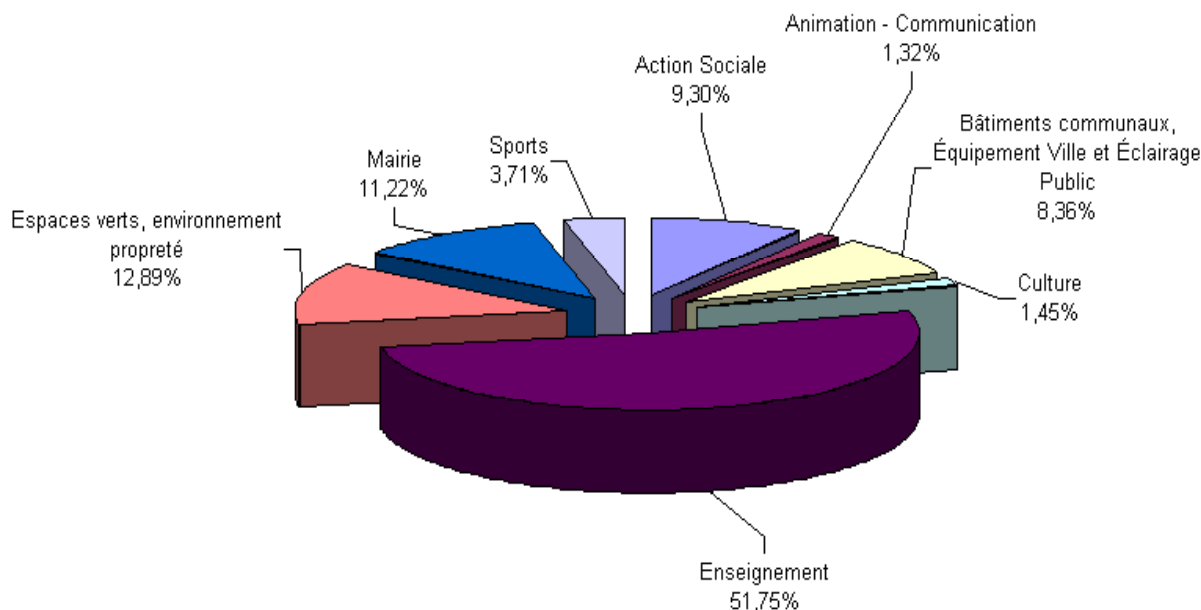
(1) **Pour 2006 CLTR** (Crédit à Long Terme Renouvelable) : 3 100 000,00 €  
Remboursement des emprunts 861 000,00 €

**Pour nos dépenses d'équipements répertoriées en chapitre 20, 21 et 23**, nous passons de

- 7 000 000 € au BP 2006 à  
7 848 616 € au BP 2007 marquant ainsi une progression de 12,12 %.
- Notre besoin de financement 2006 de 3 750 424,96 € (Chapitre 001) est supérieur à celui provisoire de 2007 (3 350 000 €). Le chiffre consolidé sera connu au moment du vote du compte administratif 2006 et de l'affectation définitive du résultat.

Nous vous communiquons ci-après les principales affectations de nos dépenses d'équipements hors dépenses reportées de (2 490 798,52 €) :

**Programme d'investissement 2007  
par secteur d'activité**



M. LE MAIRE cite les principaux investissements :

<b>Enseignement</b>	<b>4 061 571,00 €</b>
Maternelle et Primaire Jean Jaurès - Reconstruction du groupe Jean Jaurès	3 702 251,00 €
Ecole Jean Jaurès - Abords Primaire et maternelle (enfouissement des réseaux et d'éclairage rue Branly, arrosage et plantations)	86 000,00 €
Maternelle Jean Jaurès - mobilier maternelle (2ème tranche)	60 000,00 €
Maternelle Providence - pose volets roulants sanitaires et restaurant continuité	31 000,00 €
Primaire Centre 1 et 2 - SANITAIRES : pose carrelage mur et sol	41 000,00 €
<b>Espaces verts, environnement, propreté</b>	<b>1 011 400,00 €</b>
Centre ville - Restructuration du Centre Ville (éclairage public + génie civil)	200 000,00 €
BRUGES - Création de l'aire des gens du voyage	180 000,00 €
Centre ville - Mise en lumière	140 000,00 €
Centre ville – Aménagement Espaces verts	75 000,00 €
Centre ville - Fontaine parvis Mairie	50 000,00 €
Stade Jean Jaurès - Construction local (120 m <sup>2</sup> ) pour le matériel des espaces verts à Jean Jaurès	80 000,00 €
Environnement espaces verts - Aménagement entrée parc Denis	20 000,00 €

M. LE MAIRE précise que la Municipalité a décidé de revoir l'entrée de ce parking aussi bien sur l'Avenue de la Libération que sur la rue Robert Schuman.

<b>Sports</b>	<b>291 400 ,00 €</b>
Plaine des Ecus - Achat d'un terrain contiguë à la piste de bicross	120 000,00 €
Collège Ausone - gymnase participation 2007 (150 000 € sur 3 exercices)	50 000,00 €
Piscine municipale - Treuil pour Handicapés	6 400,00 €

Monsieur le Maire précise que la Municipalité désire mener cette action en partenariat avec le club U.S.B. Natation. En effet il accueille depuis quelques temps des personnes à mobilité réduite ou handicapées et il y a donc nécessité d'acquérir un treuil afin de leur permettre l'accès au grand bassin.

<b>Animation - Communication</b>	<b>103 800,00 €</b>
Communication - Achat de matériel divers, logiciel, vidéo projecteur, scanner, abris de jardins, radiophonie, sono portative, tentes de jardins, support mobile,	50 300,00 €

événementiel	
Mobilier Urbain - Signalétique Ville	20 000,00 €
Signalétique - Ligne incluant entretien, renouvellement et création de supports, (nouveaux locaux, Jean Jaurès, Travaux Mairie, etc...)	10 000,00 €
<b>Action Sociale</b>	<b>729 650,00 €</b>
Lyautey - Espace Social + crèche Champ de courses	599 000,00 €
Ensemble CLSH - Revoir l'ensemble des toitures anciennes + boiseries extérieures (toitures avec végétation, boiseries très abîmées)	50 000,00 €
<b>Culture</b>	<b>113 600,00 €</b>
<i>dont principalement :</i>	
Ermitage-Compostelle - Rénovation salles / salons de l'Ermitage	60 000,00 €
<b>Mairie</b>	<b>880 795,00 €</b>
Hôtel de ville - Restructuration mairie 2ème tranche	583 395,00 €
Hôtel de Ville - Equipements vidéo et sonorisation de la salle du Conseil Municipal	57 000,00 €
Acquisition de matériel et de logiciel Informatique pour les services	53 600,00 €
<b>Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public</b>	<b>656 400,00 €</b>
MAX MONICHON - Agrandissement du CMS - MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion) Budget 2007 (2,5 M€ sur 2 exercices)	200 000,00 €
Voirie - Route du Médoc (2ème tranche - éclairage)	60 000,00 €
Voirie - Aménagement rue E.Branly (enfouissement des réseaux)	32 000,00 €
Carrefour Préceinte - Baudin - Barbusse (mini giratoire par la CUB) modification de l'éclairage en liaison avec la CUB	30 000,00 €
Ancienne Crèche Familiale - Aménagement local Mission Locale	25 000,00 €
Voirie - Rue R.Lavigne (Aménagement plateau surélevé)	10 000,00 €

M. GARANDEAU ne reviendra pas sur les points qui avaient été abordés lors du débat d'orientation budgétaire (plan lumière disproportionné, changement de mobilier urbain d'une année à l'autre) mais il souhaite avoir une explication sur la ligne « extension du parc bacs à fleurs » pour 35 000 €. Il espère que ce ne sont pas les mêmes que ceux installés devant l'Ermitage et qui se craquèlent au bout de 3 ans.

M. JUNCA répond que la Municipalité a souhaité proposer une alternative bouscataise aux potelets. Elle s'est toujours opposée à ce système, souvent utilisé comme effet dissuasif afin d'éviter le stationnement sur les trottoirs, et a préféré jusque-là demander aux administrés de faire preuve d'un peu plus de civisme. Mais, étant donné leur largeur dans certaines artères, il a été décidé de tenter une nouvelle expérience et d'y placer des bacs à fleurs qui auront aussi un aspect plus esthétique que les potelets.

**Signalons que l'année 2007 verra notamment :**

<b>Enseignement</b>	<b>4 061 571,00 €</b>
<i>dont principalement :</i>	
Maternelle et Primaire Jean Jaurès - Reconstruction du groupe Jean Jaurès	3 702 251,00 €
Ecole Jean Jaurès - Abords Primaire et maternelle (enfouissement des réseaux et d'éclairage rue Branly, arrosage et plantations)	86 000,00 €
Maternelle Jean Jaurès - mobilier maternelle (2ème tranche)	60 000,00 €
Maternelle Providence - pose volets roulants sanitaires et restaurant continuité	31 000,00 €
Maternelle Chenille Verte - Travaux divers, peinture, sols, plafonds	22 000,00 €
Primaire Centre 1 et 2 - SANITAIRES : pose carrelage mur et sol	41 000,00 €
Primaire Jean Jaurès - Mise en place des anciens jeux pour enfants dans la nouvelle cour avec réalisation de sols souples (un jeu sur ressort, une maison, et un jeu sur 4 pieds)	20 000,00 €

Primaire Centre 2 - Etanchéité du préau 2eme tranche	10 220,00 €
Primaire Centre 1 - réfection de la terrasse logement Mme Dussosoy et du self CENTRE 1	10 000,00 €
Primaire Jean Jaurès - Arrosage et plantations rue Préceinte et Aristide Briand	10 000,00 €
Mobilier et matériel divers pour l'ensemble des Ecoles	9 500,00 €
Maternelle et Primaire Jean Jaurès - Déménagement du groupe Jean Jaurès 2ème tranche	8 000,00 €
Primaire Centre 1 - rénovation BCD salle n° 8 (enlèvement coco) HYGIENE	8 000,00 €
Bâtiments scolaires - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d'un local, intervention sur ascenseur, etc)	6 000,00 €
Maternelle Providence - Alarme maternelle providence	6 000,00 €
Maternelle du Centre - Changement bacs salle d'hygiène	4 300,00 €
Bâtiments scolaires - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	4 000,00 €
Maternelle Lafon Féline - étude d'une rampe d'accès à l'école	4 000,00 €
Primaire Centre 1 et 2 - Alarme salle informatique	7 000,00 €
Maternelle du Centre - Gouttières	3 000,00 €
Maternelle Ermitage - pose anti pince doigts (continuité)	2 000,00 €
Périscolaire Maternelle - Mobilier et matériel divers	2 000,00 €
Maternelle Chenille verte - Mobilier	1 500,00 €
Primaire Centre 2 - pose digicode porte entrée	1 500,00 €
Bâtiments scolaires - Remplacement extincteurs +10 ans et +15 ans + vandalisme réglementation	1 000,00 €
Primaire Centre 2 - aspirateur Dyson et lave linge	1 000,00 €
Primaire Lafon-féline - Surveillance des termites	300,00 €
<b>etc....</b>	

<b>Espaces verts, environnement, propreté</b>	<b>1 011 400,00 €</b>
<i>dont principalement :</i>	
Centre ville - Restructuration du Centre Ville (éclairage public + génie civil)	200 000,00 €
BRUGES - Création de l'aire des gens du voyage	180 000,00 €
Centre ville - Mise en lumière	140 000,00 €
Mise en place d'un sanitaire (lieu à déterminer)	75 000,00 €
Centre ville – Aménagement Espaces verts	75 000,00 €
Centre ville - Fontaine parvis Mairie	50 000,00 €
Stade Jean Jaurès - Construction local (120 m²) pour le matériel des espaces verts à Jean Jaurès	80 000,00 €
Centre ville - Concepteur lumière	30 000,00 €
Environnement espaces verts - Aménagement structure Roseraie Ermitage	30 000,00 €
Parc de l'Ermitage - Remplacement des arceaux des rosiers ( 8 unités)	12 000,00 €
Centre ville - Arrosage première tranche	25 000,00 €
Centre ville - Bornes électriques rétractables	21 000,00 €
Environnement espaces verts - Aménagement entrée parc Denis	20 000,00 €
Voirie - Avenue Eysines/carrefour Lavaud – Aménagement paysager sur le délaissé de terrain (Arrosage et plantation)	15 000,00 €
Aménagement de la place Marceau – revêtement de sol, bornes anti-	15 000,00 €

stationnement, bancs	
Plantations d'arbres - Alignements sur divers sites	15 000,00 €
Avenue Victor Hugo - Arrosage et plantations	10 000,00 €
Carrefour Préceinte-Baudin-Barbusse - Arrosage et plantations (aménagement futur rond-point)	10 000,00 €
Divers squares et espaces naturels (ex : Raymond Poincaré, parking avenue d'Eysines, etc.),	4 000,00 €
Achats de matériel divers pour l'ensemble des Parcs	2 400,00 €
Centre ville - Convention A'URBA 2007	2 000,00 €
<i>etc....</i>	

<b>Sports</b>	<b>291 400 ,00 €</b>
<i>dont principalement :</i>	
Plaine des Ecus - Achat d'un terrain contiguë à la piste de bicross	120 000,00 €
Collège Ausone - gymnase participation 2007 (150 000 € sur 3 exercices)	50 000,00 €
Piscine municipale - Réfection complète des chéneaux au dessus des bassins	30 000,00 €
Stade des Écus - Aménagement des abords de la tribune (arrière + bande parking)	15 000,00 €
Salle Jean Martial - Remplacement pommes de douches (3 vestiaires rez-de-chaussée + 2 vestiaires Tennis de Table)	12 000,00 €
Stade des Écus - Brise vue terrain C	11 500,00 €
Salle des Ecus - Rideaux pour occulter 5 fenêtres en partie haute	10 000,00 €
Stade Jean Jaurès - Aération et regarnissage	8 500,00 €
Piscine municipale - Treuil pour Handicapés	6 400,00 €
Bâtiments sportifs - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d'un local, intervention sur ascenseur, etc.)	6 000,00 €
Stade Jean-Jaurès - Pourtour Club House du Rugby	6 000,00 €
Bâtiments sportifs - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	4 000,00 €
Piste de bicross - Clôture côté Mr de Blasi	3 500,00 €
Piscine municipale - Mise en conformité de l'installation électrique de la chaufferie et du local traitement des eaux.	3 000,00 €
Stade Jean-Jaurès - DISJONCTEUR TARIF JAUNE STADE J.JAURES	2 500,00 €
Stade des Écus - Plots ou barrières devant nouveau club-house foot, sur parking	2 000,00 €
Bâtiments sportifs - Remplacement extincteurs +10 ans et +15 ans + vandalisme réglementation	1 000,00 €
<i>etc....</i>	

<b>Animation - Communication</b>	<b>103 800,00 €</b>
<i>dont principalement :</i>	
Communication - Achat de matériel divers, logiciel, vidéo projecteur, scanner, abris de jardins, radiophonie, sono portative, tentes de jardins, support mobile, événementiel	50 300,00 €
Mobilier Urbain - Signalétique Ville	20 000,00 €
Signalétique - Ligne incluant entretien, renouvellement et création de supports, (nouveaux locaux, Jean Jaurès, Travaux Mairie, etc...)	10 000,00 €
Signalétique - siglage des véhicules	10 000,00 €

Eclairage Public - Achat de mâts pour pavoisement	7 000,00 €
Reprographie - Acquisition d'une relieuse à chaud	5 000,00 €
Eclairage Public - Achat de petit matériel pour festif	1 500,00 €
<i>etc....</i>	

<b>Action Sociale</b>	<b>729 650,00 €</b>
<i>dont principalement :</i>	
Lyautey - Espace Social + crèche Champ de courses	599 000,00 €
Ensemble CLSH - Revoir l'ensemble des toitures anciennes + boiseries extérieures (toitures avec végétation, boiseries très abîmées)	50 000,00 €
Ensemble CLSH - revoir le circuit d'évacuation d'eau (nombreux problèmes récurrents)	15 000,00 €
Mobilier pour les APPS dont Jean Jaurès pour 8700 €	13 500,00 €
CLSH 6/9 - refaire peinture et traitement bois du préau refaire boiseries extérieures	10 000,00 €
CLSH 6/9 - reprendre installation électrique à l'étage	10 000,00 €
Crèche Providence - Matériel divers	6 000,00 €
Ensemble CLSH - Armoire réfrigérée	3 000,00 €
CLSH 3/6 - changer la porte de sécurité donnant sur le jardin (issue de secours)	2 900,00 €
Crèche Chenille Verte - barrière sélective pour piétons et poussettes	2 750,00 €
City Stade - rénovation de l'enceinte grillagée + remplacement des filets pare ballon	2 500,00 €
Crèche Chenille Verte - Isolation plafond du dortoir des moyens	2 200,00 €
CLSH 3/6 - Modification pour agrandissement + reprendre le sol de la salle de motricité	2 000,00 €
RPA Mieux Vivre - Mise en conformité de l'éclairage de sécurité Organisme agréé	2 000,00 €
Crèche Familiale - Matériel divers, poussettes, lits, tapis d'évolution...	1 800,00 €
Eveil Libre Petite Enfance - Livres Neufs 1000 + Matériel divers	1 800,00 €
CLSH 3/6 – Réfection de l'éclairage	1 500,00 €
CLSH 6/9 - Mise en sécurité des fenêtres des sanitaires au RC (barreaux)	1 500,00 €
CLSH 6/9 - Faire détournement carrelage autour du lavabo des sanitaires à l'étage	600,00 €
Crèche mosaïque - Matériel divers	600,00 €
Halte garderie du centre - Matériel divers	500,00 €
RPA Bérange - pose de placard	500,00 €
<i>etc....</i>	

<b>Culture</b>	<b>113 600,00 €</b>
<i>dont principalement :</i>	
Ermitage-Compostelle - Rénovation salles / salons de l'Ermitage	60 000,00 €
Ermitage-Compostelle - Etanchéité des bassins de la rotonde à compostelle.	22 000,00 €
Ermitage-Compostelle - matériel divers, lave verres, armoire froide, bac isotherme, paravent, potelets, cordons 2m, armoire vestiaire, tables...	19 100,00 €
Salle Ermitage - Alarme salles / salons de l'Ermitage	6 500,00 €
Bibliothèque Publique - Remplacement des blocs d'éclairage au dessus des portes et reprise du tableau général basse tension.	2 500,00 €
Ermitage-Compostelle - Remasticage de l'ensemble des vitres de la galerie	2 000,00 €
Bibliothèque - Mobilier	1 500,00 €

etc....	
---------	--

<b>Mairie</b>	<b>880 795,00 €</b>
<i>dont principalement :</i>	
Hôtel de ville - Restructuration mairie 2ème tranche	583 395,00 €
Hôtel de Ville - Equipements vidéo et sonorisation de la salle du Conseil Municipal	57 000,00 €
Acquisition de matériel et de logiciel Informatique pour les services	53 600,00 €
Mobilier Hôtel de Ville 2ème tranche salle du conseil	25 000,00 €
Acquisitions diverses pour les services, mobilier, téléphonie ...	21 800,00 €
Acquisition de photocopieurs	15 000,00 €
Hôtel de ville - Déménagement des services suite Restructuration mairie	8 000,00 €
etc....	

<b>Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public</b>	<b>656 400,00 €</b>
<i>dont principalement :</i>	
MAX MONICHON - Agrandissement du CMS - MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion) Budget 2007 (2,5 M€ sur 2 exercices)	200 000,00 €
Voirie - Route du Médoc (2ème tranche - éclairage)	60 000,00 €
Centre ville - Parking provisoire en grave	50 000,00 €
Mobilier Urbain complémentaire des propositions CUB sur projet centre ville (Gambetta et Jean Jaurès),	50 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension du parc « bacs à fleurs »,	35 000,00 €
Voirie - Aménagement rue E.Branly (enfouissement des réseaux)	32 000,00 €
Carrefour Préceinte - Baudin - Barbusse (mini giratoire par la CUB) modification de l'éclairage en liaison avec la CUB	30 000,00 €
Mobilier Urbain - Acquisition d'une nouvelle ligne de bancs publics (fonte ou métal) à destination des places ou espaces significatifs,	30 000,00 €
Ancienne Crèche Familiale - Aménagement local Mission Locale	25 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension du parc potelets et barrières,	20 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension du parc de bancs publics en bois à destination des parcs,	15 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension du parc de bornes de propreté,	15 000,00 €
Avenue Léon Blum - Impasse 113, avenue Léon Blum (reprise Voirie)	10 000,00 €
Voirie - Rue R.Lavigne (Aménagement plateau surélevé)	10 000,00 €
Eglise - travaux Divers	10 000,00 €
Logement 8 bis rue Paul Bert - Réfection de la toiture	8 500,00 €
Ermitage-Compostelle - Mise en conformité du tableau de l' accueil, remplacement des blocs d' éclairage d' ambiance de la partie "Compostelle", déplacement de la vanne de coupure de gaz de la chaufferie (côté Ermitage) car l'ancienne est inexploitable,	8 000,00 €
Ermitage-Compostelle - Pose chéneau sur galerie	8 000,00 €
Bâtiments communaux - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés ou la commission de sécurité incendie (électricité, extérieurs chaufferies, désenfumage, rétablissement urgent du degré coupe feu d' un local, intervention sur ascenseur, ect)	6 000,00 €
DST - Câblage téléphonie et informatique Direction des Services Techniques	6 000,00 €
Ermitage-Compostelle - Détection en combles (2 <sup>ème</sup> tranche –sécurité incendie)	5 000,00 €
Mobilier Urbain - Extension des distributeurs sani-chiens,	5 000,00 €



Bâtiments communaux - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	4 000,00 €
Salle Jean Martial - mise en conformité du garde corps	3 500,00 €
Salles du carré - fuites dans le plafond du local traiteur (toiture peut-être à refaire)	2 000,00 €
Tous bâtiments - Etudes diverses recommandation (sécurité)	2 000,00 €
Salles du carré - changer les blocs secours et d'ambiance au-dessus des portes	1 500,00 €
Bâtiments communaux - Contrat: forfait vérification extincteurs (vérification +pièces détachées) réglementation	1 350,00 €
Bâtiments communaux - Remplacement extincteurs +10 ans et +15 ans + vandalisme réglementation	1 000,00 €
Château du Castel - Surveillance des termites	1 000,00 €
Marché - SONO	1 000,00 €
Logement Mme GOYA - Surveillance des termites	550,00 €
etc....	

**Total Général 7 848 616 €**

**Recettes d'investissement**

	Budget 2006	Budget 2007	% d'évolution
Virement de la section de fonctionnement	4 200 000,00	4 450 000,00	5,95%
10-Dotations, Fonds divers & Réserves	4 103 848,93	4 270 000,00	4,05%
13-Subventions d'investissement reçues	127 200,00	62 400,00	-50,94%
16-Emprunts et dettes assimilées (1)	6 000 000,00	3 200 000,00	-46,67%
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	722 000,00	856 583,11	18,64%
<b>Total</b>	<b>15 153 048,93</b>	<b>12 838 983,11</b>	<b>-15,27%</b>

(1) **Pour 2006 CLTR** (Crédit à Long Terme Renouvelable) : 3 100 000,00  
Emprunts réels : 2 900 000,00

Soulignons la part importante du virement de la section de fonctionnement comme déjà précisé ci-dessus ainsi que l'augmentation du chapitre 10, consécutivement au FCTVA qui passe de 320 000 € en 2006 à 900 000 € (travaux plus conséquents en 2005), la T.L.E. quant à elle restant stable (20 000 €).

- Affectation du résultat R 1068 :	3 350 000,00 €
- Chapitre 10 : (FCTVA, TLE)	920 000,00 €
<b>Total</b>	<b>4 270 000,00€</b>

Enfin pour terminer, notre autofinancement prévu pour 2007 sera de l'ordre de :

- virement à l'investissement	4 450 000,00 €
- remboursement des emprunts	976 005,37 €
<b>Autofinancement</b>	<b>3 473 994,63€</b>

(soit +1,60 % par rapport au BP 2006)

Auquel on peut ajouter le FCTVA et la TLE de 920 000 € et les amortissements de 856 583,11 €. Toutefois nous devons rester prudents sur ces montants étant donné que le virement à l'investissement n'est pas définitivement retenu.

Notre encours de la dette s'élève au 1er janvier 2007 à 10 351 208,51 € marquant une augmentation par rapport à 2006 comme nous vous l'avions déjà exprimé lors du récent débat d'orientations budgétaires <sup>2</sup> :

	Euros
2001	12 016 951,91 €
2002	10 415 198,36 €
2003	8 754 653,15 €
2004	8 933 767,50 €
2005	8 498 674,75 €
2006	8 870 832,26 €
2007	10 351 208,51 €

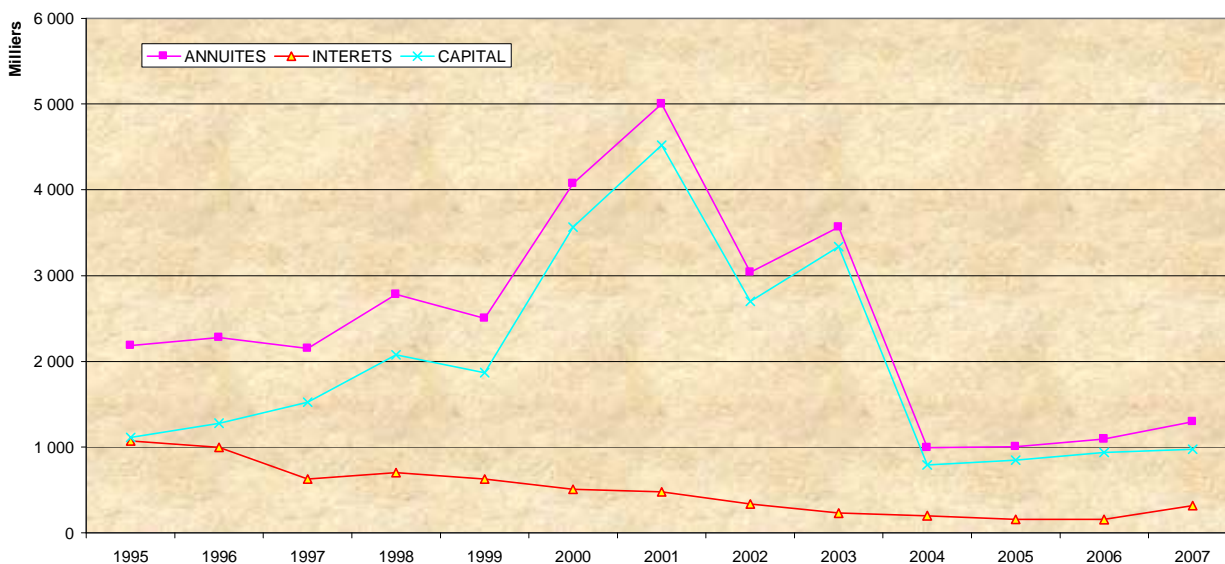
L'encours de notre dette ramené par habitant situe notre commune dans une zone nettement inférieure à la moyenne nationale.

	2005	2006	2007
France entière dans la strate (20 à 50 000 habitants)	1019 €	<i>Source : Site Internet de la Direction Générale des Collectivités Locales, les données 2006 et 2007 ne sont pas disponibles pour la France entière et l'Aquitaine.</i>	
Aquitaine dans la strate (20 à 50 000 habitants)	798 €		
Le Bouscat	374,90 €	391,32 €	456,62 €

Enfin pour compléter cette présentation budgétaire, veuillez trouver ci-après deux graphiques concernant l'amortissement de la dette et l'évolution de l'encours depuis 1995.

**Ville du Bouscat**  
**Amortissement de la dette en Euros depuis 1995**

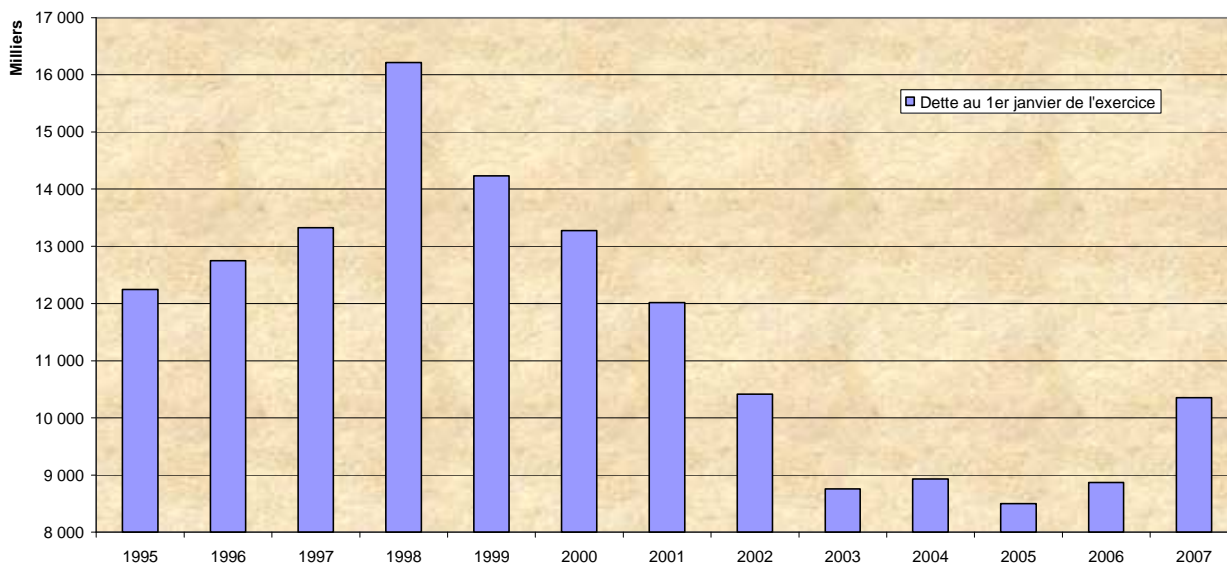
Réel 1995-2006 - prévisionnel 2007



<sup>2</sup> Réalisation (CA) depuis 3 ans (Chapitre 20, 21, et 23)

- 2004 2 142 112,43 €
- 2005 5 833 463,38 €
- 2006 6 500 000,00 € (prévision)
- 2007 7 848 616,00 € (hors report)

Ville du Bouscat  
Evolution de l'encours de la dette en €uro depuis 1995



M. GARANDEAU souhaite expliquer le vote de son groupe qui votera contre ce budget, excepté pour les chapitres 20, 21 et 23 pour lesquels il s'abstiendra. Il reconnaît que l'on ne peut que se féliciter de la non augmentation des taux des taxes et du désendettement de la commune. Cependant, il a du mal à accepter la démarche actuelle de la Municipalité qui, en choisissant de ne pas augmenter les taux, endette de plus en plus la commune et imposera donc aux Bouscatais de demain de financer les investissements d'aujourd'hui. Il pense qu'une légère hausse des taux aurait permis d'étaler et de mieux gérer les investissements.

M. LE MAIRE rappelle ses engagements lors de son élection en 2001 : ne pas alourdir la dette (elle est de - 14 % aujourd'hui) et ne pas augmenter les taux des taxes. C'est ce qui a été fait tout en réalisant un certain nombre d'opérations (crèche, école, salle des fêtes, stade, mairie, hippodrome ...). Il pense que la Municipalité peut être fière de ce qui a été réalisé d'autant plus qu'elle a réussi à conserver parallèlement un encours de la dette par habitant extrêmement flatteur (450 au Bouscat alors que la moyenne des communes à situation strictement comparable est à 1 029). Il assume pleinement le fait que la dette augmente et comprend également ce durcissement dans l'opposition eu égard à la période électorale qui arrive.

M. GARANDEAU fait remarquer qu'un budget annexe hippodrome est inscrit alors que le conseil vient de voter sa clôture (p 62).

M. LE MAIRE répond que la ville ne pouvait pas encore faire disparaître ce budget annexe puisque le conseil municipal n'avait pas encore voté sa clôture.

RAPPORTEUR : M. GRDEN

En application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientation budgétaire relatif au B.P. 2006 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2007.

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2007 et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

approuve à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 voix CONTRE (M. GARANDEAU, MME BORDES, M. ANDRE, MME BEGARDS, M. TRAORE, MME BOUYSSIERE)

**1) L'AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2006 AU B.P. 2007 :**

**rappel des résultats :** - investissement/besoin de financement 2006 : 3 350 000,00 €  
- fonctionnement/excédent de recettes 2006 : 8 319 723,11 €

**affectation au B.P. 2007 :**

**- section d'investissement :**

<u>Dépenses</u> - 001 déficit reporté .....	:	3 350 000,00 €
<u>Recettes</u> - pour le besoin de financement 2006 .....	:	3 350 000,00 €
Total <u>recettes</u> :1068 excédents de fonctionnement capitalisés .....	:	3 350 000,00 €

**- section de fonctionnement :**

002 excédent reporté .....	:	4 969 723,11 €
----------------------------	---	----------------

**2) LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de la ville du BOUSCAT pour l'exercice 2007, voté chapitre par chapitre,.**

est ainsi APPROUVE à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 voix CONTRE (M. GARANDEAU, MME BORDES, M. ANDRE, MME BEGARDES, M. TRAORE, MME BOUYSSIERE)

LES CHAPITRES 13, 20, 21, 23, 74 sont approuvés à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. GARANDEAU, MME BORDES, M. ANDRE, MME BEGARDES, M. TRAORE, MME BOUYSSIERE)

Il s'équilibre, en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

Investissement : 15 338 983,11 €

Fonctionnement : 27 555 203,11 €

**TOTAL : 42 894 186,22 €**

**DOSSIER N° 9 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

RAPPORTEUR : M. MANSENCAL

**FILIERE POLICE**

**Création d'un poste de Gardien de Police Municipale  
Suppression d'un poste d'agent administratif qualifié**

Les agents de police municipale constituent un cadre d'emplois de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce cadre d'emplois comprend les grades de gardien, de brigadier et de brigadier-chef principal.

Les membres du cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du Maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 avril 1999, du 15 novembre 2001, du 27 février 2002, du 18 mars 2003 et du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de sa compétence en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du Maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

*M. GARANDEAU précise que, suite au précédent conseil municipal, son groupe a rediscuté de cette question et considère que cette création n'est pas la solution la mieux adaptée aux besoins de la commune. Il pense qu'un service d'adultes relais aurait été plus approprié et permis une prévention avec plus de proximité. Il est un peu perplexe devant la création de ce service qui ne sera composé que d'une seule personne. Il aurait donc souhaité connaître la politique de prévention liée à ces missions.*

*M. LE MAIRE répond qu'il ne faut pas tout confondre et explique que ces démarches peuvent être complémentaires. Les missions de médiation exercées par des associations ou service d'adultes relais existent déjà dans le cadre du contrat de ville sur les résidences Lyautey – Champ de Courses et la ville en finance une grande partie. Une action n'en altère pas une autre, toutes ont leur place dans le domaine social. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est en fait la normalisation du service effectué aujourd'hui par les appariteurs. En effet, beaucoup de Bouscatais parlent déjà des policiers municipaux lorsqu'ils écrivent à la commune, alors qu'il s'agit d'agents de surveillance de la voie publique. La Municipalité se doit donc d'accompagner ce raisonnement et donner de vrais moyens à ces personnels, des compétences qu'ils ne possèdent pas actuellement.*

*MME BOUYSSIERE remarque que la création d'un poste de gardien de police municipale est compensée par la suppression d'un poste d'agent administratif qualifié. Or, sur le budget p 58 (état du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2007), elle constate que tous les effectifs sont pourvus. Elle en déduit donc qu'il s'agit d'un transfert de poste et pense qu'il y a suffisamment de besoins dans les services administratifs pour conserver cet emploi. D'autre part, elle tient à confirmer les propos de sa déclaration lors du précédent conseil municipal : il y a un commissariat au Bouscat avec des effectifs et elle pense qu'une police de proximité doit être une police d'Etat. Elle estime que l'on aurait pu explorer d'autres pistes comme les CISPD plutôt que créer une police municipale qui représente un coût pour les contribuables bouscatais.*

*M. LE MAIRE répond que la Municipalité essaie de réduire le plus possible ce coût mais elle est favorable à l'évolution des services municipaux. Ce n'est pas parce qu'il y a 21 postes d'agents administratifs que l'on doit conserver ces effectifs pendant des années. Il faut au contraire s'adapter en fonction des besoins, des sollicitations et il est aussi important d'inciter le personnel à évoluer et faire carrière dans l'administration. De plus, cette proposition répond à la demande des Bouscatais. Il précise que seules deux communes d'égale importance n'ont pas encore de police municipale : Bègles et Gradignan.*

*M. MANSENCAL ajoute qu'il y a également deux petites communes : Saint Vincent de Paul et Ambès. Il précise que les missions actuelles des Agents de Surveillance de la Voie Publique sont pratiquement identiques à celles des policiers municipaux. Il les énumère : surveillance du territoire communal, rondes pédestres, compte-rendu quotidien des rondes, rédaction de rapports officiels, alerte des services municipaux compétents en cas d'urgence, mise en place de dispositifs de sécurité, contacts avec la population, surveillance du stationnement payant à la Barrière du Médoc, surveillance du stationnement lors des rondes dans les secteurs, rédaction des timbres amendes en cas d'infraction au code de la route, saisie de la police judiciaire, surveillance aux abords des écoles, sécurisation, information et sensibilisation des piétons, mise en place d'un dispositif d'indication de vitesse pour la régulation du trafic routier, collecte des horodateurs, remplacement de l'agent de liaison, distribution des dossiers du conseil municipal.... Les policiers municipaux auront quelques missions supplémentaires. A l'heure actuelle, la ville dispose de trois A.S.V.P. et la création de ce poste concerne l'un d'entre eux qui a obtenu le concours.*

*M. LE MAIRE explique que la ville avait décidé depuis quelque temps de créer une police municipale et qu'elle a donc saisi cette opportunité pour le faire. Ce service sera composé à terme de trois personnes et un appel à candidatures interne va donc être lancé afin de savoir si d'autres employés municipaux sont intéressés par ce cadre d'emplois et désirent passer le concours. Si ce n'est pas le cas, la Municipalité procédera à un recrutement extérieur.*

M. JUNCA considère que les problématiques de cadre de vie sont complexes et regrette donc la présentation un peu « simpliste » qui a été faite. En effet, ce n'est pas parce qu'une police municipale est créée que la Municipalité abandonnera les actions menées dans d'autres domaines. Chacun a un rôle à jouer (enseignants, associations, éducateurs, police d'Etat ...) mais seule la police municipale est habilitée à exercer sa pleine mission. Parallèlement à cette création, la ville continuera à s'impliquer, investir dans le contrat de ville et travailler aux côtés de l'association ABCDEFG sur les résidences Lyautey – Champ de Courses.

M. GARANDEAU fait remarquer que M. MANSENCAL a parlé de missions supplémentaires mais ne les a pas listées. Il souhaite donc les connaître.

M. LE MAIRE répond que les missions qui relèvent de ce cadre d'emplois sont bien définies par la loi et que la ville la respectera.

M. MANSENCAL précise qu'il s'agit de relever les infractions au code de la route, assurer la surveillance et la régulation si nécessaire de la circulation routière et effectuer des contrôles d'identité. Par contre, les policiers municipaux ne seront pas armés.

MME BOUYSSIERE précise qu'elle est tout à fait favorable à la promotion du personnel, mais elle pense que les fonctions d'un appariteur et d'un policier municipal sont bien différentes. En effet, la distribution des dossiers du conseil municipal n'entre pas dans les attributions d'un policier municipal. De plus, ce dernier a la possibilité d'être armé.

M. LE MAIRE confirme que les policiers municipaux du Bouscat ne seront pas armés, la situation ne le justifiant pas. Il précise que cette décision ne dépend pas du choix du maire, cela nécessite de nombreux agréments et une situation bien précise. Il reconnaît qu'il y a beaucoup de similitude entre les attributions d'un A.S.V.P. et d'un policier municipal, mais par contre seul le deuxième peut, par exemple, contrôler une alcoolémie ; un A.S.V.P. n'a aucun moyen de le faire même si la personne montre un état d'ébriété certain.

MME BOUYSSIERE explique le vote de son groupe. Il vote contre le principe de la création d'une police municipale.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'il vote contre une proposition qui concerne la promotion d'un employé municipal.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 voix CONTRE (M. GARANDEAU, MME BORDES, M. ANDRE, MME BEGARDES, M. TRAORE, MME BOUYSSIERE)

## **DOSSIER N° 10 : REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE**

RAPPORTEUR : M. MANSENCAL

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale peuvent percevoir une indemnité spéciale mensuelle de fonctions déterminée en appliquant au montant mensuel du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent concerné un taux individuel d'un maximum de 20%. L'attribution individuelle fera l'objet d'arrêté nominatif de Monsieur le Maire.

Les fonctionnaire du cadre d'emplois des agents de police peuvent percevoir l'indemnité d'administration et de technicité. Le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par application à un montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en cas de dépassement des horaires légaux de travail.

*MME BOUYSSIERE explique le vote de son groupe. Il votera pour. La délibération précédente ayant été approuvée à la majorité du conseil municipal, cette personne va être nommée et devenir policier municipal. Il est donc normal qu'elle bénéficie des primes auxquelles il peut prétendre.*

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

## **DOSSIER N° 11 : REGLEMENT INTERIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

RAPPORTEUR : MME PERRET-BOZZONI

Suite à de nombreuses demandes de parents, la ville a été amenée à modifier les modalités d'inscription et de paiement dans le règlement des restaurants scolaires des écoles maternelles et primaires.

Les nouvelles dispositions sont donc les suivantes :

### **- I Modalités d'inscription :**

#### **4) Abonnement :**

Les inscriptions au jour le jour ne seront plus admises mais les parents auront désormais la possibilité d'inscrire leurs enfants 24 heures à l'avance, sauf exception d'urgence.

### **- II Modalités de paiement :**

#### **2) Facturation**

En cas d'absence scolaire prolongée, un avoir pourra être accordé sur demande de la famille.

Je vous demande donc d'approuver le nouveau règlement des restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires annexé à la présente délibération.

*M. LE MAIRE explique que ces modifications sont proposées dans le but de clarifier la situation pour les familles, la ville et le prestataire de services (SOGERES).*

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

## **DOSSIER N° 12 : ORGANISATION DE SEJOURS POUR LES JEUNES FIXATION DES TARIFS 2007**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le projet du Contrat de Ville pour la Jeunesse prévoit le développement des actions visant l'apprentissage de l'autonomie, l'aide à la prise de décision, la citoyenneté et la participation à la vie locale, l'accès et la participation aux activités de loisirs.

Certains jeunes, moins captifs des structures, demandent plus d'imagination dans le montage de ces actions.

A ce niveau, le partenariat tient une place très importante et le CTL peut être un moyen puissant d'innovation pour intervenir, en particulier auprès des jeunes du quartier sensible, en permettant la fédération des actions éducatives et la mixité nécessaire à toute intégration.

Notre contrat temps libre a intégré une activité séjour pour les jeunes à compter de 2005.

Il s'agit d'une démarche municipale, hors des CLSH, en direction des jeunes : organisation de séjours à caractère social, en direction des familles les plus défavorisées de la Ville. Cette action vise en priorité les familles résidentes du quartier prioritaire du Contrat de Ville et a pour objectif de :

- Favoriser le développement physique et intellectuel des enfants et des jeunes,
- Favoriser la socialisation des enfants et des jeunes tout en respectant les individualités,
- Favoriser l'épanouissement individuel et collectif des enfants et des jeunes,
- Favoriser la responsabilisation et l'autonomie des enfants et des jeunes.

Par délibération du 7 juin 2005 la création de séjours par le service jeunesse a été approuvée.

Depuis, quatre séjours ont eu lieu : deux à Macaye (64), l'été et deux à Saint-Lary (65), l'hiver.

Sur 2007 deux nouveaux départs sont prévus : une semaine à la neige pendant les vacances de février et un séjour plus long pendant l'été (entre 10 et 14 jours).

Au terme de ces 2 années d'expérience et compte tenu de l'évolution des tarifs, je vous propose :

- de fixer la participation des familles au même niveau pour les séjours organisés par le service jeunesse dans le cadre du contrat de ville à compter de l'année 2007 :
  - à 60 € pour le séjour d'été,
  - à 60 € pour le séjour d'hiver,
- de solliciter tous les financements extérieurs potentiels pour ces séjours et les séjours futurs et d'autoriser M. LE MAIRE à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'octroi de ces aides.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

## **DOSSIER N° 13 : AVENANT N° 5 AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE ET D'UN CLUB HOUSE AU STADE DES ECUS LOT N° 1 : FONDATIONS, GROS ŒUVRE, MACONNERIE, CHARPENTE, COUVERTURE**

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Cet avenant annule et remplace l'avenant 5, qui a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 09 Mai 2006.

### **TRAVAUX EN PLUS-VALUE LOT N° 1 : FONDATIONS, GROS ŒUVRE, MACONNERIE, CHARPENTE, COUVERTURE.** **AVENANT N° 5**

➤ Travaux en plus-value :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - La fourniture et pose d'un ouvrage de régulation de type 2 CUB                          | 8 450.46 € TTC  |
| - La réalisation d'un escalier préfabriqué d'accès tribune                                | 10 375.78 € TTC |
| - L'élément de renfort sous acrotère pour réception escalier préfabriqué tribune          |                 |
|   | 347.70 € TTC    |
| - Le remplacement du siphon de sol en pied escalier Tribune par caniveau couverture fonte |                 |
|   | 200.39 € TTC    |
| - La réalisation d'une tranchée pour alimentation eau potable                             | 8 086.16 € TTC  |
| - La dépose clôture existante   | 400.66 € TTC    |
| - La modification réseaux extérieurs  | 3 919.05 € TTC  |
| - Isolant + voligeage couverture secrétariat billetterie CH                               | 2 656.85 € TTC  |
| - Réalisation de 5 décrottoirs préfabriqués   | 9 504.97 € TTC  |
| - Modification cloisonnement  | 5 090.40 € TTC  |
| - Plus-value enduit ciment avant peinture gouttelette                                     | 8 419.33 € TTC  |
| - Garde corps maçonné escalier infirmerie   | 360.82 € TTC    |



Montant des travaux en plus-value : 48 338.27 € HT., soit 57 812.57 € T.T.C.

➤ Travaux en moins-value :

- La modification escalier métallique	2 564.63 € TTC
- La suppression travaux engazonnement	1 160.36 € TTC
- Moins-value déblais terrain de foot (13 668.31 € HT)	16 347.29 € TTC

Montant des travaux en moins-value : 16 782.84 € HT., soit 20 072.28 € T.T.C.

N° de lot	Intitulé	Titulaire	Marché TTC	Avenant 2 TTC	Avenant 4 TTC	Avenant 5 TTC	Total TTC	% augment. de l'avenant 5
n° 1	Fondations, Gros Œuvre, Maçonnerie, Charpente, Couverture	DV Construction	1 016 600.00	28 912.00	4 673.37	37 740.29	1 087 925.66	3.59 %

**LE MONTANT FORFAITAIRE DU LOT 1 ATTRIBUE A L'ENTREPRISE DV CONSTRUCTION EST DONC FIXE A 909 636.84 € HT, soit 1 087 925.66 € TTC.**

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux et à signer les avenants correspondants.

*M. QUANCARD explique que, lors du conseil municipal du 9 mai 2006, un avenant avait été pris et faisait apparaître une somme de 59 248,14 € pour le déblai du terrain de foot. Ce chiffre correspondait au calcul forfaitaire effectué par l'architecte. Or, cette somme a été aussitôt dénoncée par l'entreprise car elle ne correspondait absolument pas à la réalité. L'architecte ayant reconnu son erreur, il est proposé ce soir l'inscription d'une moins-value de 16 347,29 € T.T.C., montant figurant sur le bordereau de l'entreprise.*

*M. GARANDEAU trouve inadmissible que l'on arrive à un avenant N° 5 pour un même lot. Certes, il s'agit d'un dossier complexe puisqu'il y a eu l'effondrement d'un mur, mais il aimerait savoir si la commune a bien fait falloir tous ses droits.*

*M. LE MAIRE répond qu'elle l'a toujours fait.*

*M. QUANCARD précise que le mur en question n'était pas tout à fait terminé au moment où il y a eu le coup de vent. Il a été reconstruit conformément à ce qui était prévu au cahier des charges. Puis il y a eu des avenants qui correspondaient à des travaux très concrets demandés et qui ont été réalisés.*

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N° 14 : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES**

**AVENANT 3 - LOT 01 – VRD : ENTP**

**AVENANT 2 – LOT 02 – GROS ŒUVRE : DELTA CONSTRUCTION**

**AVENANT 1 – LOT 04 – ELECTRICITE – DARIET**

**AVENANT 1 – LOT 05 – CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE – TAUZIN**

**AVENANT 1 – LOT 09 – MENUISERIES EXTERIEURES : GF3M**

**AVENANT 3 – LOT 10 – MENUISERIES INTERIEURES : CASTET**

**AVENANT 1 – LOT 12 – REVETEMENTS DE SOLS : PLAMURSOL**

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Par Marché passé entre la Ville du Bouscat et les entreprises, celles-ci sont devenues titulaires des lots suivants :

En fonction de l'évolution du chantier, il est nécessaire de délibérer sur les avenants suivants.

**Lot n° 01 : VRD - Entreprise ENTP**

Pour un montant de 402 500.00 € H.T., soit 481 390.00 € T.T.C.  
 Par avenant 1, le montant du marché est fixé à 407 998.55 € HT, soit 487 966.27 € TTC.  
 Par avenant 2, le montant du marché est fixé à 413 107.95 € HT, soit 494 077.11 € TTC.

**I - AVENANT N° 3 - LOT 01 : VRD - ENTP**

**I.1 - OBJET DE L'AVENANT N°3**

Le présent avenant a pour objet la réalisation d'un revêtement perméable autour des arbres.

Entourages des arbres (5u de 1.50 x 1.50 m)

Fourniture et mise en œuvre de cailloux et résine autour des arbres.

Devis du 01/12/2006 : HT 552,50 €

soit un montant total en plus value de 552.50 € HT.

**I.2 - INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT, NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant en € TTC du marché s'élève à :

	Montant HT à TVA à 19.6 %	Montant à 19.6 %	Montant TTC
Marché de Base	402 500,00 €	78 890,00 €	481 390,00€
Avenants précédents			
Avenant n°1	5 498,55 €	1 077,72 €	6 576,27 €
Avenant n°2	5 109,40 €	1 001,44 €	6 110,84 €
<b>Avenant n°3</b>	<b>552,50 €</b>	<b>108,29 €</b>	<b>660,79 €</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>413 660,45 €</b>	<b>81 077,45 €</b>	<b>494 737,90 €</b>

Le nouveau montant T.T.C. du marché s'élève en conséquence à la somme de : **494 737,90 €**

**Quatre cent quatre vingt quatorze mille, sept cent trente sept euros et quatre vingt dix centimes TTC.**

La prise en compte de l'avenant augmente le montant du marché de ce lot de : 0.13%

**Lot n° 02 : Gros Oeuvre - Entreprise DELTA CONSTRUCTION**

Pour un montant de 1 421 267.84 € H.T., soit 1 699 836.34 € T.T.C.  
 Par avenant 1, le montant du marché est fixé à 1 425 213.60 € HT, soit 1 704 555.47 € TTC.

**II - AVENANT N° 2 - LOT 02 : GROS ŒUVRE : DELTA CONSTRUCTION**

**II.1 - OBJET DE L'AVENANT N°2**

Le présent avenant a pour objet les travaux réalisés par l'entreprise durant la phase de relogement phase 2 ainsi que la modification du type d'appuis de fenêtres sur cour en phase 2.

1 - Travaux préparatoires pour relogement

Création de plots support de bungalows (7 ensembles).

Devis du 03/11/06 : HT 2 224,25 €

- Habillages des dessous de bungalows en contreplaqué finition peinture (7 ensembles)  
Devis du 03/11/06 : HT 1 181,25 €
- Mise en œuvre du portail d'accès écoles (y compris complément de clôture béton)  
Devis du 03/11/06 : HT 1 475,50 €
- Complément de clôture en bois tressée (fourniture et mise en œuvre)  
Devis du 03/11/06 : HT 2 509,00 €

2 - Amélioration du type d'appuis pour phase 2 (fenêtres sur cour)

- Remplacement des appuis alu par des appuis béton  
Devis du 21/11/06 : HT 728,70 €

**soit un montant total en plus value de 8 118.70 € HT**

**II.2 - INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT, NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant en € TTC du marché s'élève à :

	Montant HT soumis à TVA à 19.6 %	Montant à 19.6 %	Montant TTC
Marché de Base	1 421 267,84 €	278 568,50 €	1 699 836,34 €
Avenants précédents			
Avenant n°1	3 945,76 €	773,37 €	4 719,13 €
Avenant n°2	8 118,70 €	1 591,27 €	9 709,97 €
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>1 433 332,30 €</b>	<b>280 933,13 €</b>	<b>1 714 265,43€</b>

Le nouveau montant T.T.C. du marché s'élève en conséquence à la somme de : **1 714 265,43 €**  
**Un million, sept cent quatorze mille, deux cent soixante cinq euros et quarante trois centimes TTC.**

La prise en compte de l'avenant augmente le montant du marché de ce lot de : 0.58 %

**Lot n° 04 : Electricité - Entreprise DARIET**

Pour un montant de 228 000.00 € H.T., soit 272 688.00 € T.T.C.

**III - AVENANT N° 1 - LOT 04 : ELECTRICITE : DARIET**

**III.1 - OBJET DE L'AVENANT N°1**

Le présent avenant a pour objet la fourniture et la mise en œuvre d'une gâche électrique sur le portail rue E.Branly ainsi que d'un éclairage tableau dans la salle de classe d'un bungalow .

- Fourniture et pose d'une gâche électrique (y compris saignée).  
Devis du 18/12/06 : HT 458,00 €
- Fourniture et mise en œuvre d'un éclairage tableau.  
Devis du 18/12/06 : HT 167,00 €
- soit un montant total en plus value de 625.00 € HT**

### III.2 - INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT, NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant en € TTC du marché s'élève à :

	Montant HT soumis à TVA à 19.6 %	Montant à 19.6 %	TVA	Montant TTC
Marché de Base	228 000,00 €	44 688,00 €		272 688,00€
<b>Avenant n°1</b>	<b>625,00 €</b>	<b>122,50 €</b>		<b>747,50 €</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>228 625,00 €</b>	<b>44 810,50 €</b>		<b>273 435,50 €</b>

Le nouveau montant T.T.C. du marché s'élève en conséquence à la somme de :  
**273 435,50 €**

**Deux cents soixante treize mille, quatre cent trente cinq euros et cinquante centimes TTC.**

La prise en compte de l'avenant augmente le montant du marché de ce lot de : 0.27 %

#### Lot n° 05 : Chauffage, Ventilation, Plomberie - Entreprise TAUZIN

Pour un montant de 524 898.52 € H.T., soit 627 778.63 € T.T.C.

### IV - AVENANT N° 1 - LOT 05 - CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE : TAUZIN

#### IV.1 - OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet la fourniture et mise en œuvre de fontaines d'eau et d'un lave-main ainsi que le remplacement des vasques par des lavabos ou des auges.

- Fourniture et pose de 2 fontaines d'eau réfrigérée dans le restaurant.

Devis du 14/10/06 : HT 3 344,26 €

- Fourniture et pose d'un lave-mains inox dans la cuisine.

Devis du 13/10/06 : HT 593,16 €

- Remplacement des vasques par des auges dans les sanitaires enfants zone cuisine.

Devis du 14/10/06 : HT 1 823,71 €

- Remplacement des vasques par des lavabos sur colonne dans les sanitaires adultes zone bureaux.

Devis du 14/10/06 : HT 407,50 €

- soit un montant total en plus value de 6 168.63 € HT**

#### IV.2 - INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT, NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant en € TTC du marché s'élève à :

Montant HT soumis à TVA à 19.6 %	Montant à 19.6 %	TVA	Montant TTC
----------------------------------	------------------	-----	-------------

Marché de Base	524 898,52 €	102 880,11 €	627 778,63€
<b>Avenant n°1</b>	<b>6 168,63 €</b>	<b>1 209,05 €</b>	<b>7 377,68 €</b>
<b>Nouveau du marché</b> <b>montant</b>	<b>531 067,15 €</b>	<b>104 089,16 €</b>	<b>635 156,31 €</b>

Le nouveau montant T.T.C. du marché s'élève en conséquence à la somme de : **635 156,31 €**  
**Six cent trente cinq mille, cent cinquante six euros et trente et un centimes TTC.**

La prise en compte de l'avenant augmente le montant du marché de ce lot de : 1,18%

**Lot n° 09 : Menuiseries extérieures - Entreprise GF3M**

Pour un montant de 361 305.50 € H.T., soit 432 121.38 € T.T.C.

**V - AVENANT N° 1 - LOT 09 - MENUISERIES EXTERIEURES : GF3M**

**V.1 - OBJET DE L'AVENANT N°1**

Le présent avenant a pour objet la fourniture et pose de films d'occultation, d'anti-pince doigts, de stores vénitiens et le remplacement de bras de ferme-portes.

Fourniture et pose de films d'occultations type sablé sur les bandeaux vitrés des salles de classe rue A.BRIAND (60 m²)

Devis du 22/01/2007 : HT 4 476,00 €

Fourniture et pose d'anti-pince doigts sur portes alu de la maternelle intérieur et extérieur (8u)

Devis du 22/01/2007 : HT 590,40 €

Remplacement des bras de ferme-porte existants par des modèles avec bloqueur en position ouverte (18 u)

Devis du 22/01/2007 : HT 936,00 €

Fourniture et pose de stores vénitiens dans le bureau de la directrice (2u) et dans le bureau des maîtres (3u)

Devis du 22/01/2007 : HT 1 033,00 €

**soit un montant total en plus value de 7 035.40 €HT**

**V.2 - INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT, NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant en € TTC du marché s'élève à :

	Montant HT à TVA à 19.6 % soumis	Montant à 19.6 % TVA	Montant TTC
Marché de Base	361 305,50 €	70 815,88 €	432 121,38€
<b>Avenant n°1</b>	<b>7 035,40 €</b>	<b>1 378,94 €</b>	<b>8 414,34 €</b>
<b>Nouveau du marché</b> <b>montant</b>	<b>368 340,90 €</b>	<b>72 194,82 €</b>	<b>440 535,72 €</b>

Le nouveau montant T.T.C. du marché s'élève en conséquence à la somme de : **440 535,72 €**  
**Quatre cent quarante mille, cinq cent trente cinq euros et soixante douze centimes TTC.**

La prise en compte de l'avenant augmente le montant du marché de ce lot de : 1,95%

**Lot n° 10 : Menuiseries intérieures - Entreprise CASTET**

Pour un montant de 196 900.00 € H.T., soit 235 492.40 € T.T.C.  
 Par avenant 1, le montant du marché est fixé à 202 400.00 € HT, soit 242 070.40 € TTC.  
 Par avenant 2, le montant du marché est fixé à 204 700.00 € HT, soit 244 821.20 € TTC.

**VI - AVENANT N° 3 - LOT 10 : MENUISERIES INTERIEURES - CASTET**

**VI.1 - OBJET DE L'AVENANT N°3**

Le présent avenant a pour objet la fourniture et pose de patères complémentaires pour la phase 1 ainsi que la moins-value pour occultations et séparatifs des WC non mis en œuvre.

1 - Patères complémentaires

Fourniture et pose de patères en PVC sur lisse médium.

Couloir salle de musique 30 u, couloir arts plastiques 30 u, couloir salle plurivalente 30 u, circulation salle informatique et bibliothèque 60 u.

Devis du 17/01/2007 : HT 3 750,00 €

Fourniture et pose de patères en alu sous préau (70 u)

Devis du 17/01/2007 : HT 3 500,00 €

2 - Moins value occultations et séparatifs WC

Phase 1 : Moins value occultations et séparatifs WC

Postes du DQE Phase 1 - 10.10 & 10.11

HT -2 850,00 €

Phase 2 : Moins value occultations

Poste du DQE Phase 2 - 10.10

HT -1 500,00 €

soit un montant total en plus value de 2 900.00 € HT

**VI.2 - INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT, NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant en € TTC du marché s'élève à :

	Montant HT soumis à TVA à 19.6 %	Montant à 19.6 %	TVA	Montant TTC
Marché de Base	196 900,00 €	38 592,40 €		235 492,40 €
Avenants précédents				
Avenant n°1	5 500,00 €	1 078,00 €		6 578,00 €
Avenant n°2	2 300,00 €	450,80 €		2 750,80 €
<b>Avenant n°3</b>	<b>2 900,00 €</b>	<b>568,40 €</b>		<b>3 468,40 €</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>207 600,00 €</b>	<b>40 689,60 €</b>		<b>248 289,60 €</b>

Le nouveau montant T.T.C. du marché s'élève en conséquence à la somme de : **248 289,60 €**  
**Deux cent quarante huit mille, deux cent quatre vingt neuf euros et soixante centimes TTC.**

La prise en compte de l'avenant augmente le montant du marché de ce lot de : 1,42 %

**Lot n° 12 : Revêtements de sols - Entreprise PLAMURSOL**

Pour un montant de 160 000.00 € H.T., soit 191 360.00 € T.T.C.

**VII - AVENANT N° 1 - LOT 12 : REVETEMENTS DE SOLS - PLAMURSOL**

## VII.1 - OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet la fourniture et pose de paillasons complémentaires au niveau de chaque porte extérieure (26 u) (ensemble du groupe scolaire).

### Fourniture et pose de paillasons à picots 100% caoutchouc bords biseautés ép.. 16mm coloris noir.

Dimensions 0.8 x 0.6 m (6 unités)

Devis du 19/01/2007 : HT 260,10 €

Dimensions 1.8 x 0.9 m (20 unités)

Devis du 19/01/2007 : HT 2 437,80 €

**soit un montant total en plus value de 2 697.90 € HT**

## VII.2 - INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT, NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant en € TTC du marché s'élève à :

	Montant HT soumis à TVA à 19.6 %	Montant à 19.6 % TVA	Montant TTC
Marché de Base	160 000,00 €	31 360,00 €	191 360,00€
<b>Avenant n°1</b>	<b>2 697,90 €</b>	<b>528,79 €</b>	<b>3 226,69 €</b>
<b>Nouveau du marché</b> <b>montant</b>	<b>162 697,90 €</b>	<b>31 888,79 €</b>	<b>194 586,69 €</b>

Le nouveau montant T.T.C. du marché s'élève en conséquence à la somme de : **194 586,69 €**  
**Cent quatre vingt quatorze mille, cinq cent quatre vingt six euros et soixante neuf centimes TTC.**

La prise en compte de l'avenant augmente le montant du marché de ce lot de : 1,69%

## RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

### DE DEPENSES TRAVAUX

**Montant total des marchés de base :** **4 573 753,64 € HT**

Montant total des avenants précédents : 42 513,71 € HT

**Montant total des avenants :** **28 098,13 € HT**

. avenant n°3 au lot 1  ENTP 552,50 € HT

. avenant n°2 au lot 1  DELTA 8 118,70 € HT

. avenant n°1 au lot 4  DARIET 625,00 € HT

. avenant n°1 au lot 5  TAUZIN 6 168,63 € HT

. avenant n°1 au lot 9  GF3M 7 035,40 € HT

. avenant n°3 au lot 10  CASTET 2 900,00 € HT

. avenant n°1 au lot 11  PLAMURSOL 2 697,90 € HT

**Nouveau montant total du marché :** **4 644 365,48 HT €**

Soit une augmentation de la masse initiale des travaux de : 1,54%

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux et à signer les avenants correspondants.

*M. GARANDEAU trouve que le prix des paillasons est abusif (120 €) et demande si la ville est vraiment obligée de les acheter à la société Plamursol.*

*M. QUANCARD précise qu'ils ne sont pas encore achetés et que les services techniques ont entrepris une consultation.*

*M. NEUVILLE souhaiterait qu'on lui confirme que ces avenants sont dus d'une manière générale à une augmentation des quantitatifs et non des prix unitaires, en particulier pour le lot N° 1. En effet, il y a déjà eu deux avenants et aujourd'hui 552,50 € sont encore inscrits.*

*M. QUANCARD précise qu'il s'agissait à chaque fois de prestations complémentaires dont une plus-value pour les pieux des fondations. Il lui transmettra le détail des avenants précédents.*

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

### **DOSSIER N° 15 : CREATION ZONES DE GEL AUX ABORDS DU DOMAINE DE LA CHENERAIE ET DANS LE PERIMETRE SITUE PLACE ROOSEVELT, RUES COUDOL, GEORGES LAFONT, PLACE GIESE, RUE BERTRAND HAURET**

*M. GARANDEAU souhaite que ce dossier soit scindé en deux étant donné les différentes problématiques : le terrain rue Raymond Lavigne est non habité contrairement à ceux du centre ville. Ceci permettrait de voter pour chaque zone de façon individuelle.*

*M. LE MAIRE, après consultation de l'assemblée, accepte cette proposition.*

### **DOSSIER N° 15.1 : CREATION D'UNE ZONE DE GEL AUX ABORDS DU DOMAINE DE LA CHENERAIE**

**RAPPORTEUR** : M. QUANCARD

Les perspectives d'aménagement et d'équipement à moyen terme de la commune conduisent la Municipalité à envisager la constitution de réserves foncières que le patrimoine communal actuel ne permet pas de réaliser.

Ainsi, les terrains situés à l'angle des rues Raymond Lavigne et Lamartine, cadastrés AO 876 et AO 877, d'une contenance de 9980 m<sup>2</sup> environ, pourraient répondre aux besoins de la Ville. Ces réserves foncières pourraient notamment permettre de préserver certains espaces naturels de notre commune, de les sanctuariser afin de préserver l'activité maraîchère qui y existe comme élément de notre patrimoine communal, d'y développer des équipements municipaux en complément de ceux existant à proximité, dans le parc de la chênèraie, ou, le cas échéant, de pouvoir maîtriser l'habitat dans ce secteur.

Afin que la ville puisse exercer le droit de préemption urbain, il est indispensable de créer une zone de gel prévue par l'article L 123-2 du Code de l'Urbanisme qui inclura les diverses propriétés concernées par ces opérations dans un Périmètre d'Attente de Projet Global qui interdit tout droit à bâtir pendant 5 ans

Dans ce but, je vous demande :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prescrire cette zone de gel et à lancer les études précisant les objectifs de la Ville,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette zone de gel.



*M. LE MAIRE rappelle que, lors du dernier conseil municipal, MME BEGARDES l'avait interrogé sur le devenir d'une parcelle située en face de l'école Sainte-Anne et de la Maison de Retraite Le Clos d'Aliénor. Il lui avait répondu que la Municipalité envisageait de geler ces parcelles et qu'il y aurait prochainement un dossier inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Ce soir, une proposition de gel est donc soumise à l'approbation du conseil.*

*M. GARANDEAU remarque que ce texte parle d'équipements municipaux et de maîtrise de l'habitat mais il pense qu'il serait opportun d'y ajouter le terme de mixité sociale ou de logement social.*

*M. LE MAIRE répond que maîtriser l'habitat signifie que la Municipalité est soucieuse de maintenir au moins le quota du P.L.H. qui est de 20 %.*

*MME BOUYSSIERE demande si le propriétaire de cette parcelle est informé de cette décision et s'il en est le demandeur.*

*M. LE MAIRE répond qu'il est vendeur et qu'il est informé. Il ne sera pas lésé dans cette opération : la C.U.B. devra acquérir ce terrain au prix fixé par le service des Domaines et il vendra même plus vite qu'il ne l'avait espéré puisque l'acquéreur est déjà trouvé.*

*M. QUANCARD précise que la ville a mis en zone de servitude de mixité sociale (S.M.S.) deux grands terrains de maraîchers, le premier situé avenue Léon Blum d'une superficie de 10 000 m<sup>2</sup> et le deuxième à l'angle de la rue Blanqui et Victor Hugo. Mais il est impossible de mettre le terrain de la rue Raymond Lavigne en S.M.S. car cela obligerait la commune à prévoir 80 % de logements. Or, c'est une zone que la Municipalité désire justement protéger.*

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

## **DOSSIER N° 15.2 : CREATION D'UNE ZONE DE GEL DANS LE PERIMETRE SITUE PLACE ROOSEVELT, RUES COUDOL, GEORGES LAFONT, PLACE GIESE, RUE BERTRAND HAURET**

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Les perspectives d'aménagement et d'équipement à moyen terme de la commune conduisent la Municipalité à envisager la constitution de réserves foncières que le patrimoine communal actuel ne permet pas de réaliser.

Ainsi, il serait opportun de requalifier l'îlot constitué d'une mosaïque de parcelles et délimité par la Place Roosevelt, les rues Coudol, Georges Lafont, la Place Guichenet et la rue Bertrand Hauret.

Il est situé au coeur d'un espace dédié aux services publics : groupes scolaires centres 1, 2 & 3, services techniques municipaux, bibliothèque municipale, salles Ermitage-Compostelle, gymnase Jean Martial et centre administratif Max Monichon.

L'aménagement de cet îlot permettrait un recalibrage et une mise aux normes des voies desservant le centre ville et les services publics suscités : Bertrand Hauret, Georges Lafont et en particulier la rue Coudol dont les travaux de restructuration du centre ville prévoient la mise en double sens entraînant la mise à l'alignement de l'ensemble de la rue.

Cet espace doit également offrir une réserve foncière pour la réalisation future de bâtiments annexes aux services existants et pour la réalisation de stationnements liés à ces équipements publics.

L'étude de cet îlot pourrait être intégrée dans l'étude de l'A'Urba pour le centre ville (délibération du 24 octobre 2006)

Afin que la ville puisse exercer le droit de préemption urbain, il est indispensable de créer une zone de gel prévue par l'article L 123-2 du Code de l'Urbanisme qui inclura les diverses propriétés concernées par ces opérations dans un Périmètre d'Attente de Projet Global qui interdit tout droit à bâtir pendant 5 ans

Dans ce but, je vous demande :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prescrire cette zone de gel et à lancer les études précisant les objectifs de la Ville,

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette zone de gel.

*MME BOUYSSIERE relève une erreur : ce n'est pas la Place Guichenet mais Giese, ancien maire du Bouscat, qui d'ailleurs ne possède pas de plaque. D'autre part, elle désire savoir si les personnes habitant sur ces parcelles ont été informées de cette décision bien que le tractage représente un coût élevé, comme l'a précisé précédemment M. JUNCA. A sa connaissance cela n'a pas été fait. En effet, ses parents résident sur la parcelle 15 et cette information n'a pas été portée à leur connaissance. Elle n'a pas eu le temps de vérifier s'il en était de même pour leurs voisins. Cela avait déjà été le cas pour la réunion concernant l'aménagement du centre ville. Elle l'avait elle-même appris par l'intermédiaire de M. SOULE, ancien conseiller municipal, qui avait lu un communiqué dans le quotidien Sud-Ouest. Elle indique que sa mère est âgée et qu'elle n'a pas eu connaissance de ces informations.*

*M. JUNCA affirme que les quartiers intéressés par les réunions publiques concernant le centre ville ou le P.L.U. sont systématiquement « tractés » et font l'objet d'articles de presse. La dernière réunion publique en date concernant le secteur du centre ville a eu lieu le 23 novembre 2006. D'autre part, il tient à préciser qu'il n'a pas dit que le tractage était coûteux mais que les opérations de tractage étaient nombreuses.*

*MME BOUYSSIERE maintient qu'il a parlé de coût élevé.*

*M. JUNCA lui répond qu'il a justement cité le chiffre de 1,12 € par habitant pour démontrer que la Municipalité offrait une bonne information aux Bouscatais pour un faible coût.*

*MME BOUYSSIERE découvre cependant ce soir ce projet qui concerne huit maisons habitées par des personnes dont certaines ont un revenu modeste. De plus, le texte mentionne la réalisation de stationnements. Or ces personnes ont acheté ces propriétés à des prix modestes il y a seulement 3 ou 4 ans. Elle se demande donc ce qu'elles vont devenir et désire savoir quel est le projet réel de la Municipalité.*

*M. LE MAIRE pense qu'il ne faut pas confondre un gel, une déclaration d'utilité publique et un droit de préemption urbain. Il rappelle qu'il y a deux ans le conseil municipal a voté à l'unanimité le D.P.U. sur tout le territoire communal. La Municipalité confirme aujourd'hui ce D.P.U. sur cette zone en gelant cet îlot, en prévision de certains projets. Ces personnes garderont leurs propriétés et, le jour où elles désireront vendre, la ville pourrait faire valoir son droit de préemption urbain s'il correspond à un projet.*

*MME BOUYSSIERE fait remarquer que ce texte fait référence à l'article L 123-2 du Code de l'Urbanisme, d'où ses propos.*

*M. LE MAIRE explique à nouveau qu'il n'y aura aucune expropriation et précise que geler un territoire permet simplement à la commune de s'appuyer sur une délibération pour utiliser ce droit de préemption, à condition qu'un projet ait été préalablement défini. C'est l'une des raisons pour laquelle la durée d'application de cette délibération est limitée à 5 ans.*

*M. QUANCARD donne lecture de cet article :*

*« Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le plan local d'urbanisme peut instituer des servitudes consistant : a) A interdire, sous réserve d'une justification particulière, dans un périmètre qu'il délimite et pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement ; les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes sont toutefois autorisés ; »*

*Il explique que l'on ne peut pas entreprendre de grands travaux mais qu'il est possible de procéder à la réfection de l'habitation.*

*MME BOUYSSIERE lit à son tour le b) de ce même article :*

*« b) A réserver des emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ; »*

*M. QUANCARD précise que ce paragraphe ne concerne pas cette zone-là mais les zones de servitude de mixité sociale et il n'en est pas question dans ce dossier. Il rappelle ces propos pour le*

*dossier précédent : les S.M.S. sont inscrites au P.L.U. et il y en a deux au Bouscat (avenue Léon Blum et à l'angle de la rue Blanqui et Victor Hugo).*

*M. NEUVILLE pense qu'il aurait été préférable d'intégrer ce projet aux études pour le réaménagement du centre ville. Cela aurait peut-être évité à ces personnes de s'inquiéter sur leur avenir et craindre une expropriation. La Municipalité aurait même dû les recevoir afin de les sécuriser et leur expliquer clairement la situation. Il reconnaît que les gens de ce quartier peuvent s'interroger à la première lecture de ce document.*

*M. LE MAIRE indique qu'ils peuvent obtenir des renseignements lors des réunions publiques ou se rendre en mairie. Mais il ne comprend pas pourquoi ces personnes seraient susceptibles d'être inquiètes. Il rappelle que le gel n'a rien à voir avec l'expropriation.*

*MME BOUYSSIERE fait remarquer que le texte mentionne « des réalisations futures » et elle souhaiterait donc connaître ce projet.*

*M. LE MAIRE explique que la Municipalité anticipe, par cette délibération, les besoins en équipements publics mais réaffirme que rien ne sera fait tant que les habitants concernés n'auront pas décidé de vendre.*

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

27 voix POUR

6 voix CONTRE (M. GARANDEAU, MME BORDES, M. ANDRE, MME BEGARDES, M. TRAORE, MME BOUYSSIERE)

M. NEUVILLE et M. GALEA ne participent pas au vote.

## **DOSSIER N° 16: CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET LA VILLE DU BOUSCAT CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'AVENUE VICTOR HUGO DANS LA PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE HENRI BARBUSSE ET LA RUE POMPIERE**

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie effectués par la Communauté Urbaine de Bordeaux, avenue Victor Hugo, dans la partie comprise entre la rue Henri Barbusse et la rue Pompière, la Ville du Bouscat a projeté une rénovation complète de l'éclairage public qui prévoit la mise en place de 23 candélabres.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de ces travaux d'éclairage public est assurée par la Ville du Bouscat.

La commune du Bouscat sollicite, auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réalisation de ces travaux, le versement d'un fonds de concours dont la présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement.

Ce fonds de concours sera plafonné à 50 % du coût prévisionnel H.T des travaux, hors subvention, comprenant la mise en place des gaines, massifs de fondation, câbles de l'éclairage public, passage des câbles et branchements unilatéral (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, câbles 25, grillage avertisseur, sable de protection), socles et 23 candélabres.

Ce montant sera ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées et au vu des candélabres choisis par la commune. En effet, les prix des candélabres pris en compte dans le calcul du fonds de concours sont plafonnés selon un barème fixé par la Communauté Urbaine défini dans la-dite convention.

Si le matériel choisi par la commune a un montant supérieur au-dit barème, le surcoût sera supporté par la commune et n'entre pas dans la base de calcul du fonds de concours.

Conformément à l'article L. 5214-26 du C.G.C.T, le montant total du fonds de concours ne pourra excéder la part du financement HT assurée, hors subventions, par la Commune.

**Montant du fonds de concours :**

Coût prévisionnel des travaux = **46 939.72 € H.T**

Montant du fonds de concours versé par la CUB (46 939.72 : 2) = **23 469.86 € H.T**

Je vous propose d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention annexée à la présente délibération, laquelle a pour objet d'arrêter le principe et de déterminer les modalités de l'intervention financière de la Communauté Urbaine.

*M. LE MAIRE demande à M. QUANCARD de faire le point sur les travaux effectués Avenue Victor Hugo.*

*M. QUANCARD précise qu'ils en sont pratiquement à la phase terminale. Cependant les enrobés posent un problème à la C.U.B.. En effet, il était initialement prévu de ne refaire que la couche d'enrobé. Mais étant donné le mauvais état de la couche des fondations, elle se voit dans l'obligation de décaisser la chaussée sur 25 cm. Cela va donc entraîner la coupure totale de cet axe. La C.U.B. va essayer de réduire au minimum la durée de ces travaux et propose de les effectuer du 19 au 26 février. Deux entreprises vont se partager cette voie afin de réaliser cette opération en 6 jours. Il précise que l'avenue sera totalement interdite à la circulation durant la phase de décapage, soit 2 jours. Puis les riverains pourront accéder à leur domicile avec leurs véhicules à partir du 3<sup>ème</sup> jour. Il indique qu'il est impossible de réaliser ces travaux par demi-chaussée pour des raisons de sécurité, compte-tenu de la largeur de la chaussée et de l'emprise nécessaire aux ouvriers et aux engins de chantier. Il précise que tous les commerçants ont été informés.*

*M. LE MAIRE signale que la ville avait demandé à la C.U.B. de reporter ces travaux pendant les vacances scolaires afin de ne pas perturber l'accès au Collège Ausone.*

*M. GARANDEAU souhaite savoir si ces travaux concernent l'ensemble de l'Avenue Victor Hugo.*

*M. LE MAIRE répond que seule la partie comprise entre la rue Henri Barbusse et le carrefour Ausone est concernée.*

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N° 17 : QUESTIONS ORALES DIVERSES**

**1) M. LE MAIRE : prochain Conseil Municipal**

*M. LE MAIRE rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 mars à 18 H 30 (compte administratif et vote des trois taxes).*

**2) M. GARANDEAU : restructuration de la Trésorerie du Bouscat**

*M. GARANDEAU a entendu dire que, dans le cadre de la restructuration des trésoreries en Gironde, celle du Bouscat est menacée. Il souhaite avoir des renseignements complémentaires.*

*M. LE MAIRE a eu connaissance de cette information mais ne peut en dire plus pour l'instant.*

**3) M. NEUVILLE : travaux de l'Hôtel de Ville**

*M. NEUVILLE signale que, dans le passage de la Mairie, trois gouttières surplombent la rampe des handicapés. Il pense donc qu'il est encore temps de remédier à ce problème.*

*M. LE MAIRE est tout à fait d'accord et répond que les services vont se rapprocher de l'architecte.*

La séance est levée à 21 H 45.